

**RAPPORT ANNUEL DE
PERFORMANCE 2019
MINISTERE DE
L'ENVIRONNEMENT
ET DES AFFAIRES LOCALES**

Traduction française élaborée dans le cadre du projet d'appui aux réformes budgétaire et comptable mis en œuvre par Expertise France et financé par l'Union Européenne.
La version arabe officielle fait foi.

Octobre 2020

LE PREMIER AXE: PRESENTATION GENERALE

1- PRESENTATION GENERALE DES PRINCIPALES ACTIVITES DU MINISTERE AU COURS DE L'ANNEE 2019:

1.1 PRINCIPALES REALISATIONS :

La mission des affaires locales et de l'Environnement a réalisé plusieurs actions et a mené de nombreuses activités et interventions qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des politiques qui lui sont confiées et met l'accent sur les priorités du gouvernement pour l'année 2019, qui sont principalement :

- L'octroi d'un appui spécifique aux municipalités qui ont connues une activité touristique estivale ponctuelle, cet appui est principalement financier pour les villes touristiques et côtières pour des travaux de propretés pour 22 municipalités soit environ 540 mille dinars, et pour le ramassage des ordures ménagères, l'action a touché 22 municipalités pour 1.8 MD en 2019.
- Le Mécénat-Vert : c'est une nouvelle approche mise en place par le ministère pour appuyer l'Etat dans la prise en charge des espaces verts afin d'améliorer les conditions de vie du citoyen et améliorer la qualité de vie dans les villes Tunisiennes, dans le cadre d'un partenariat volontaire entre le secteur public et le secteur privé, qui met en évidence la responsabilité sociétale des organisations et associations dans la participation dans ce programme.
- Mise en place d'un système de gestion durable des déchets de constructions et de démolitions :

Dans le cadre de la recherche des moyens pour le traitement des déchets des chantiers et afin de les recycler et les utiliser dans divers domaines notamment la construction et les travaux publics, aussi un accord a été conclu avec le Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire sur l'utilisation à hauteur de 20% de ces déchets de constructions recyclés dans les travaux dans le cadre de marchés publics à l'exception des travaux dans le domaine routier.
- La participation pour l'organisation du 30^{ème} sommet Arabe en Tunisie au mois de Mars 2019, par un programme d'embellissement et de propreté des boulevards et principaux axes reliant le Palais des Congrès à la banlieue nord de Tunis et aux sites du sommet.
- Actualisation de la stratégie sur la biodiversité et le plan d'action pour la période 2018-2030, la préparation de la 6^{ème} édition du Rapport National de la Biodiversité en accord avec la convention mondiale sur la biodiversité.

- Préparation d'un projet de loi sur la gestion des risques biologiques pour la protection de l'Homme, l'animal, l'environnement et la durabilité de la biodiversité, des dangers de l'utilisation ou de la manipulation des microorganismes, de leur métabolisme ou de leurs déchets. Une coordination est en cours avec les ministères concernés pour présenter le projet de loi à l'approbation du gouvernement.
- Actualisation et adaptation du programme de lutte contre la désertification à l'horizon 2030. Un objectif National a été retenu : limiter la désertification sur une superficie de 2.2 millions de ha (sont comprises les stratégies des forêts, des pâturages, des eaux et des sols.)
- Appui des compétences nationales dans la gestion de produits chimiques, et mise en place d'un plan national de gestion de ces produits et établissement d'un état des polluants organiques persistants (POP), avec le renforcement des capacités dans le contrôle, l'analyses des produits organiques en milieu naturel, et la préparation d'un planning pour l'application de la convention de STOKHOLM sur les POP, la gestion du mercure, des déchets chimiques et biologiques.
- Appui de la gouvernance environnementale locale des activités industrielles dans la région de Gabès pour 12 MD financées par l'Union Européenne. Ce programme comprend le diagnostic de tous types de pollutions et ses impacts sur la santé et l'environnement et sur l'activité économique. Aussi le renforcement des capacités des industriels à la gouvernance environnementale et la gestion rationnelle de l'environnement, des opérateurs et des associations locales dans la communication environnementale, la gouvernance et l'octroi de subventions pour le financement de projet de développement durable dans la région.
- Préparation d'une étude prospective pour un programme intégré d'amélioration environnementale du bassin minier de Gafsa, une étude d'un projet intégré de dépollution du bassin d'Oued Medjerda, et une étude pour la mise en place d'une stratégie nationale sur l'environnement pour la prochaine période.
- Un plan d'action de dépollution relatif aux sachets plastiques en coordination avec le métier et une étude de mise à niveau du secteur de production des sachets plastiques et proposition d'un projet de décret en la matière en cours d'approbation.

Dans le domaine de **lutte contre les impacts du changement climatique** : En application des engagements de la Tunisie de participer aux efforts internationaux pour la protection de l'environnement et le droit de chaque pays à un environnement sain et un développement équitable, il a été réalisé :

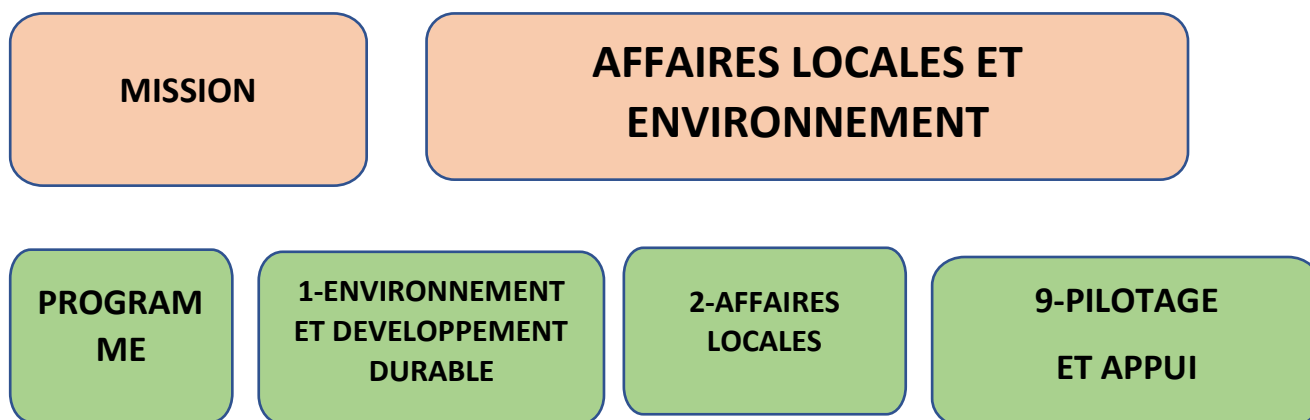
- La finalisation de la Troisième Communication Nationale de la Tunisie au titre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques pour 4.267 MD financé par un don du « Fond pour l'environnement mondial » et le budget de l'Etat.
- Le financement climatique :Fond vert pour le climat : en coopération avec l'observatoire du Sahara et du Sahel : les préparatifs sont en cours pour accéder au financement par le Fond Vert pour le Climat (projet : READNESS-TUNISIE), et ceci à travers l'institution d'un comité national de coordination (Designated National Authority), qui a participé à la sensibilisation, le renforcement des capacités des intervenants dans l'objectif d'intégrer les changements climatiques dans les stratégies sectorielles comme l'industrie, le transport, les constructions, la santé, le tourisme, l'industrie, l'agriculture, l'environnement, et le développement local.
- Préparation du programme national (Country Program) qui inclus l'ensemble des projets et programmes prioritaires, et qui répondent aux conditions d'accès au financement par le Fond Vert pour le Climat ; en plus de l'accompagnement des organismes nationaux pour leur accréditation par le fond (Accredited Entities)comme : l'Agence de promotion des investissement agricoles, la caisse des dépôts et des consignations, ainsi que le développement d'un système de suivi des flux financiers pour le climat en Tunisie. Les efforts vont se concentrer pour faciliter l'accès au financement climatiques (Paradigm Shift)
- **Programme des villes durables :** Pour promouvoir les villes tunisiennes afin qu'elles répondent aux principes du développement durable, une étude de diagnostic des villes vient d'être finalisée, et le démarrage du projet de réaménagement de trois villes durables pilotes, et puis cette expérience va être généralisée sur l'ensemble des villes tunisiennes
- Le taux de raccordement aux réseaux d'assainissement des villes parrainées par l'office national d'assainissement a atteint 90.6% en 2019 contre 90% en 2016. La longueur du réseau d'assainissement dans les zones d'intervention de l'office est passée de 16063 km en 2015 à 17368 km en 2019 soit une augmentation de 1305 km de conduites.
- Dans le cadre du renforcement des efforts des municipalités dans le domaine de l'esthétique urbaine, les travaux liés à l'aménagement et à l'amélioration du zoo de Chenini gouvernorat de Gabès ont été achevés
- L'achèvement de la deuxième phase et le lancement de la troisième et dernière phase de l'étude d'aménagement du parc du Belvédère, en coordination avec la municipalité de Tunis et la société civile, qui devrait s'achever en 2020.

- Achèvement de la préparation des plans verts urbains pour les quatre municipalités (kalaat Al Andalous - Zaghouan – Chebika augouvernorat Kairouan - Zarzis)
- Achèvement du projet de la **décontamination du site de l'usine de pâte d'Alfa et du papier à Kasserine**, et la réception définitive des travaux. Le coût du projet a atteint 2.9 millions de dinars, et il a permis le démantèlement de l'ancien caisson contaminé, l'élimination du mercure présent dans celui-ci, l'enlèvement du sol contaminé sous celui-ci et son confinement dans un bâtiment approprié.
- Mettre en place un comité sectoriel au niveau du ministère pour suivre les progrès de la mise en œuvre des ODD et contribuer activement à la préparation du premier rapport volontaire pour la Tunisie sur la mise en œuvre des ODD qui a été présenté lors du Sixième Forum de haut niveau à New York.
- Réaliser d'une consultation nationale et régionale sur la Stratégie nationale de développement durable 2015-2020 et son inclusion dans les stratégies sectorielles et les programmes régionaux en vue de leur révision, dans le cadre d'une comparaison avec certains pays méditerranéens comme le Maroc, la France, l'Albanie et le Monténégro avec l'aide du programme Plan Bleu du programme plan d'action méditerranéen
- Contribution à la préparation et à l'amélioration du texte de la loi organique n°60 en date du 09 Juillet 2019 relatif à l'Instance du développement durable et des droits des générations futures qui a été approuvée par l'ARP le 13 juin 2019 .
- Avancement dans la préparation des études nécessaires pour développer l'approche nationale pour la phase de décentralisation et accompagnement des collectivités locales pour assurer leur implication dans cette démarche.
- Préparer les textes juridiques relatifs à la décentralisation et gérer les affaires des collectivités locales (CL)
- Appuyer et développer les capacités financières des collectivités locales à travers une augmentation du soutien financier annuel de 440 MD en 2018 à 487 MD en 2019, enregistrant une augmentation de 10% (47MD)
- Exécution d'achats groupés pour l'acquisition d'équipements de nettoyage et du matériel de voiries par la caisse des prêts et de soutien aux Collectivités Locales (523 engins répartis en 17 tranches au profit de 157 municipalités, pour un coût total de 84 MD)
- Élargir la participation lors de la préparation et de la mise en œuvre des programmes de développement local, participer à la préparation des rapports et

évaluations annuelles et veiller à leur intégration avec les programmes et plans nationaux.

- Gouvernance et contrôle des programmes nationaux liés aux compétences des collectivités locales, en particulier dans les domaines de la propreté, de l'hygiène sanitaire, de la protection de l'environnement et de l'esthétique des villes
- Tracer les grandes lignes et les stratégies nationales dans le domaine de la propreté (gestion des déchets ménagers et assimilés), prendre soin de l'environnement et de l'esthétique des villes et élaborer un programme de réhabilitation environnementale pour les services de propreté des collectivités Locales
- Préparation pour la réussite du projet pilote de valorisation de la gestion des déchets à Djerba en mettant en place un système de tri sélectif des déchets à la source

1-2 CARTOGRAPHIE DES PROGRAMMES



1-3 PRESENTATION DES INDICATEURS STRATEGIQUES

Objectifs	Indicateurs	Prévision 2019	Réalisation 2019	Ecart réalisation/Prévision
Promouvoir la qualité et le cadre de vie dans les zones urbaines et rurales	1.1.1.1 taux des eaux usées traitées	99	98.9	99.89
	1.1.1.2 taux de raccordement aux réseaux d'assainissement	90.6	90.2	99.55
	1.1.1.3 taux des ordures ménagères et similaires collectés et transférés vers les points de collectes contrôlé pour traitement	90	81	90
	1.2.2.1 taux de recyclage et de valorisation des ordures ménagères	15	11	73.33
	1.2.2.2 Taux de réduction de la pollution des unités industrielles les plus polluantes	30	60	200
	Protéger la biodiversité et les écosystèmes	1.3.3.1 taux de réalisation des stratégies et plans d'actions nationaux	60.5	0
1.3.3.2 Nombre d'échantillons de semences sauvegardées		45130	43800	97.05
1.3.3.3 la longueur du littoral protégée de l'érosion marine		29	28	97
Mettre les bases du développement durable	1. taux des municipalités assistées dans le processus de la planification participative locale du	14	11	78.57

	développement durable			
	2.taux des établissements éducatifs durables dans le cadre du programme : l'éducation pour un développement durable	80	87	108.75
	2.2.2.1 taux d'avancement des composantes de la feuille de route nationale vers une économie verte	0.74	0.747	100.9
Renforcer les compétences de gestion des collectivités locales (CL)	2.1.1 nombre des activités de formation programmées pour les CL	350	310	88.57
	2.1.2 Nombre de bénéficiaires des activités de formation au profit des CL	14160	13443	94.93
Renforcer les ressources humaines et financières des CL	2.2.1 taux d'encadrement des CL	14%	11.8%	84.28%
	2.2.2 taux d'augmentation annuelle de l'appui financier aux CL	20%	10.6%	53%
Développer et renforcer les compétences des cadres et agents dans les domaines de la gestion et de l'administration	9.1.1 Nombre des agents bénéficiaires des programmes de formation et renforcement des compétences	230	316	137
Moderniser les méthodes de travail, de gestion, et le renforcement	9.2.1 Taux de réalisation des contrats objectifs et de performance	40	41.66	104

de l'administration				
Développer les systèmes d'information, de numérisation et leur utilisation par les structures du ministère et des collectivités locales	9.3.1. Nombre de municipalités connectées au système intégré des collectivités locales	150	362	241
	9.3.2. Nombre d'activités et de domaines administratifs sous applications et sous système d'information au ministère	10	0	0
	9.3.3. Nombre d'applications et services électroniques nationales et collectives exploitées par les collectivités locales	10	0	0

2-EXECUTION DU BUDGET 2019

Par nature de la dépense

Les prévisions du budget du ministère pour 2019 ont été de 1006.308 MD, les crédits consommés ont été de 1001.705 MD soit une augmentation de 95.397 MD représentant un taux de 109 %

Les crédits sont répartis comme suit :

➤ **Budget de fonctionnement :**

Les prévisions pour 2019 étaient de 560.308 MD, les crédits consommés étaient de 582.102 MD soit une augmentation de 21.794 MD représentant 104%

➤ **Budget d'investissement :**

Les prévisions étaient de 323 MD alors que les réalisations étaient de 339.251 MD soit une augmentation de 16.251 MD, représentant un taux de 105%.

**TABLEAU 1 : REALISATION DU BUDGET 2019 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS
REPARTIE SELON LA NATURE DE LA DEPENSE (CREDITS DE PAYEMENT)**

Unité : mille dinars

DEPENSES	PREVISION 2019	REALISATION 2019	REALISATION/PREVISION	
			MONTANT	TAUX
FONCTIONNEMENT	560308	582102.9	21795.9	104
REMUNERATION	47681	46962	-719	98
MOYEN DE SERVICES	8778	7857	-921	89
INTERVENTIONS PUBLIQUES	503849	527483.9	23434.9	104
INVESTISSEMENT	323000	339251	16251	105
INVESTISSEMENTS DIRECTS	4590	1696	-2894	37
RESSOURCES DE L'ETAT	4590	1696	-2894	37
PRETS EXTERIEURS affectés	-	-	-	-

FINANCEMENT PUBLIC	318410	337555	19145	106
SUR RESSOURCES DE L'ETAT	317710	337555	19845	106
SUR PRETS EXTERIEURS	700	-	-700	-
FOND DU TRESOR	123000	180352	57352	146
TOTAL*	1006308	1101705.9	95397.9	109

*Hors ressources propres des entreprises

Observation : Il n'y a pas eu recours à une loi de finances complémentaire pour le ministère des affaires locales et de l'environnement

GRAPHIQUE 1
COMPARAISON ENTRE PREVISIONSET REALISATION DU BUDGET 2019
SELON LA NATURE DE LA DEPENSE (Crédits de Paiement)

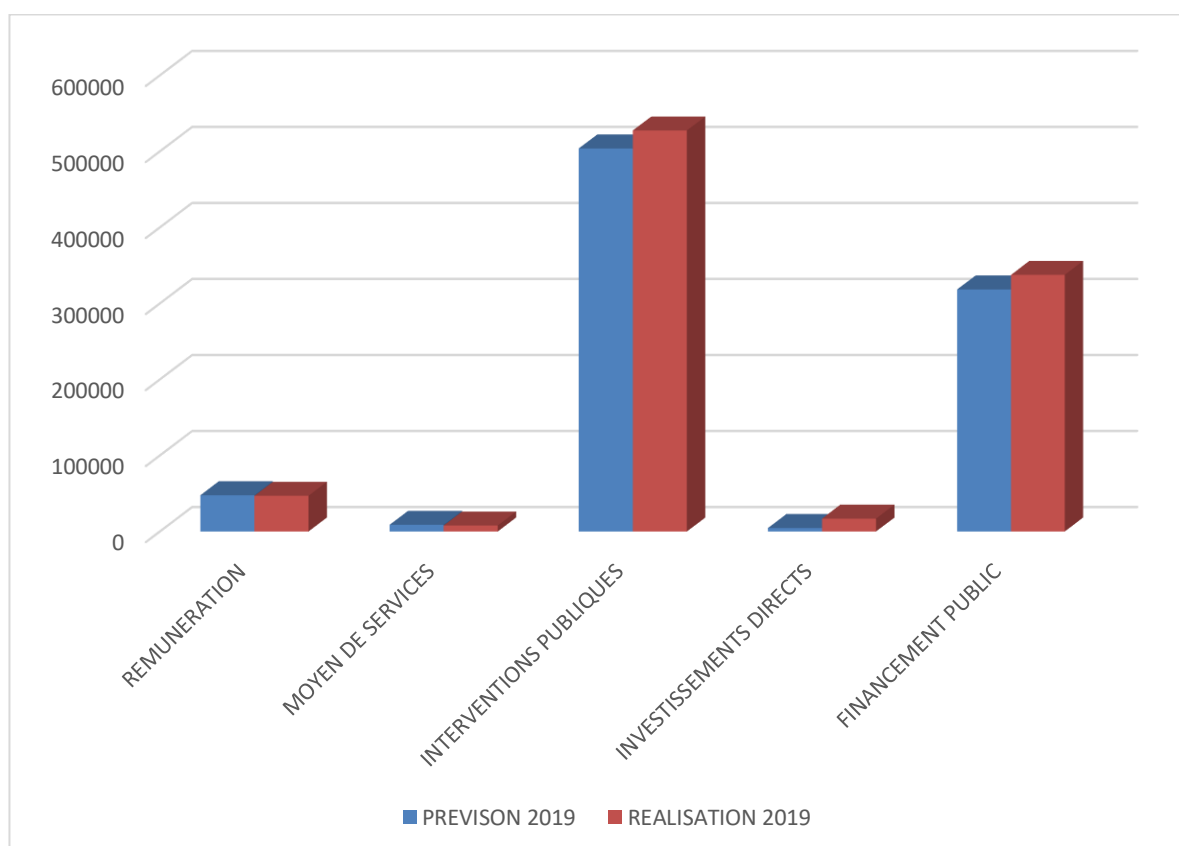
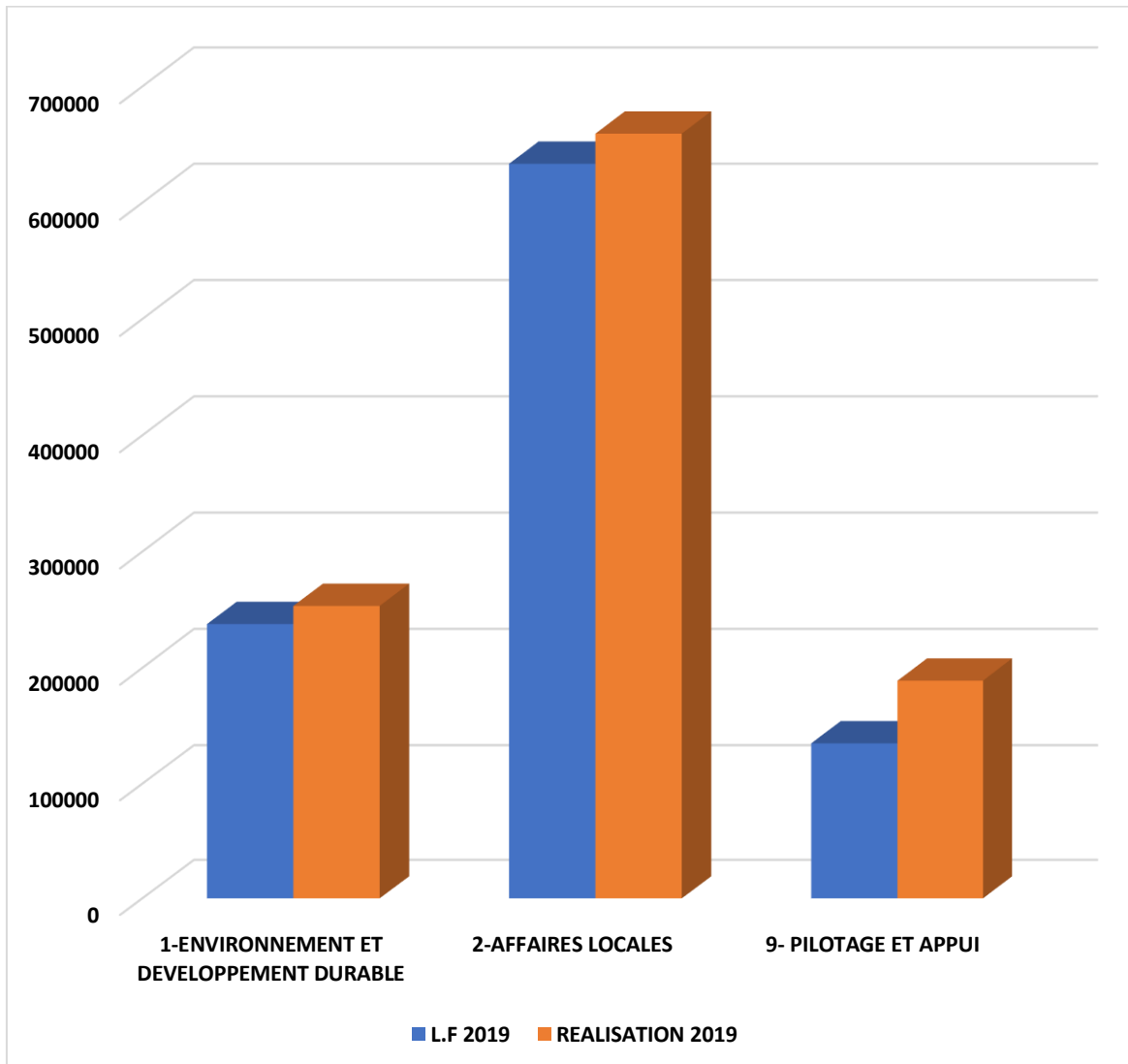


TABLEAU 2 : COMPARAISON ENTRE REALISATIONS ET PREVISIONS DU
BUDGET 2019
Répartition Par programme (Crédits de Paiement)

PROGRAMME	L.F 2019	REALISATION 2019	REALISATION/PREVISION	
			MONTANT	TAUX
1-ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	237683	253290	15607	106
2-AFFAIRES LOCALES	633532	659429.9	25897.9	140
9- PILOTAGE ET APPUI	135093	188986	53893	140
TOTAL	1006308	1101705.9	95397.9	109

GRAPHIQUE 2 : COMPARAISON ENTRE REALISATIONS ET PREVISIONS DU BUDGET 2019

Par programme (Payement)



PROGRAMME 1 : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

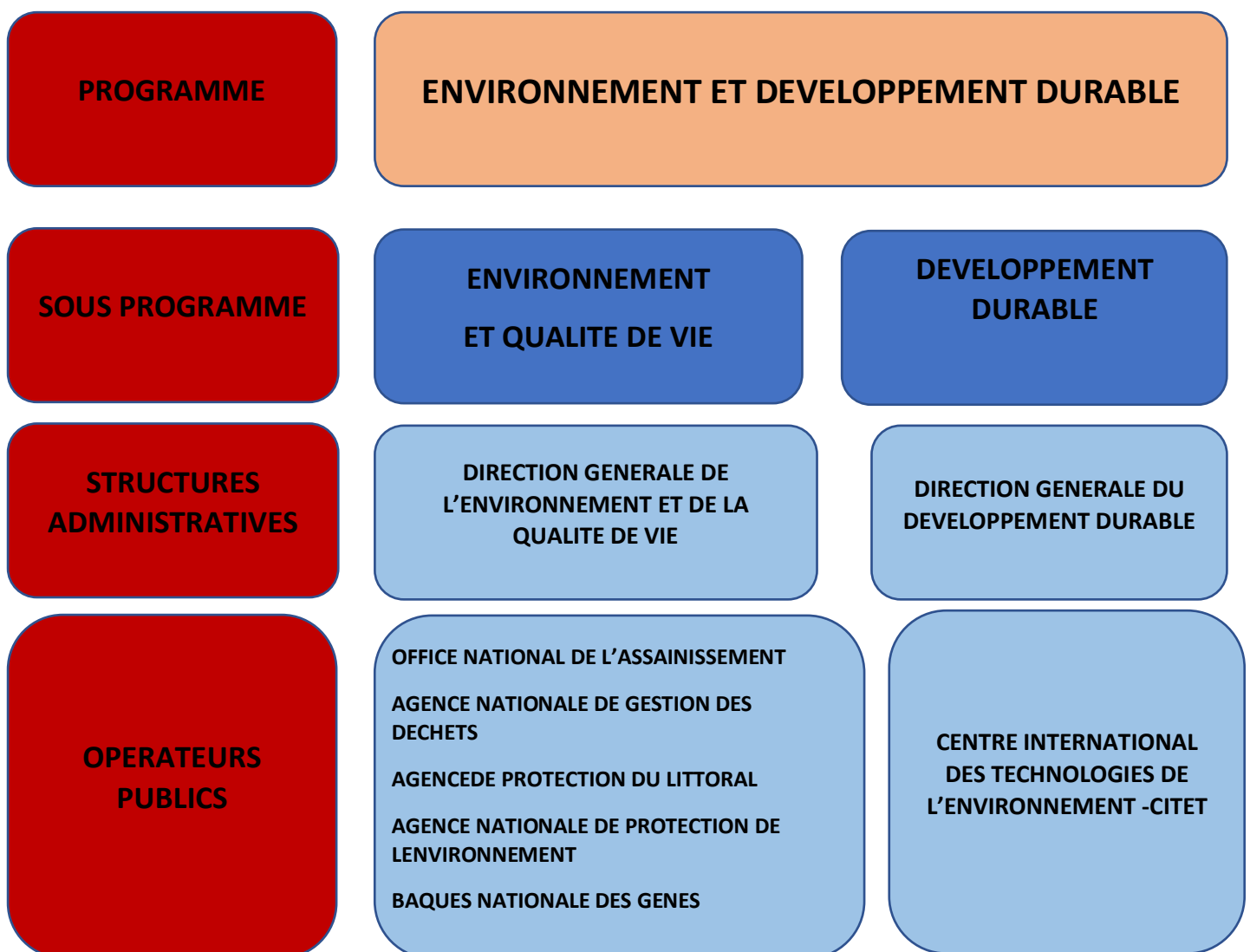
RESPONSABLE DU PROGRAMME : BEN SAID LOTFI

DIRECTEUR GENERAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DATE Nomination : 14 MARS 2019

1- PRESENTATION GENERALE DU PROGRAMME

1.1 CARTOGRAPHIE DU PROGRAMME



1.2 OBJECTIFS STRATEGIQUES ET PRIORITES DU PROGRAMME :

Les objectifs du programme Environnement et Développement Durable sont :

- ✚ **Objectif 1** : promouvoir la qualité de vie et améliorer le cadre de vie dans les milieux urbains et ruraux
- ✚ **Objectif 2** : protéger la biodiversité et les écosystèmes
- ✚ **Objectif 3** : Instaurer les fondements du développement durable

2 - PRESENTATION GENERALE DES REALISATIONS STRATEGIQUES DU PROGRAMME :

2.1 Les principales réformes et les objectifs stratégiques atteints du programme

Le taux de raccordement au réseau public d'assainissement a évolué ainsi la longueur du réseau public qui est en cours d'exploitation, a passé de 17 180 km en 2018 à 17585 km en 2019.

Ce dispositif a permis de raccorder 6.7 millions d'habitants au réseau public de l'assainissement, portant à 90.2 % le raccordement dans les zones d'intervention de l'ONAS pour 184 communes.

Au cours de l'année 2019, le programme de dépollution par la fermeture des décharges anarchiques, l'élimination des points noirs dans le grands Tunis et les gouvernorats de l'intérieur a permis d'éliminer 20 000 m³ de déchets contre 241 000 m³ en 2018.

Par ailleurs, les quantités de déchets traités ont augmenté de 2313 mille tonnes en 2018 à 2337 milles tonnes en 2019.

- Dans le cadre du soutien aux efforts des communes dans le domaine de l'esthétique urbaine, les travaux liés à la préparation et à l'amélioration du zoo de Chenini à Gabès ont été achevés
- L'achèvement de la deuxième phase et le lancement de la troisième et dernière phase de l'étude de promotion du parc du Belvédère en coordination avec la municipalité de Tunis et la société civile, qui devrait s'achever en 2020.
- Achèvement de la préparation des plans verts urbains pour quatre communes (pour Kalat al Andalous - Zaghouan - Chebika, gouvernorat de Kairouan - Zarzis).

- Promulgation du Décret gouvernemental n° 2020-32 du 16 janvier 2020, fixant les types de sacs en plastique dont la production, l'importation, la distribution et la détention sont interdites sur le marché intérieur
- Achèvement de la décontamination du site de l'usine de pâte d'Alfa et du papier à Kasserine, et la réception définitive des travaux. Le coût du projet a atteint 2,9 millions de dinars, et il a permis le démantèlement de l'ancien caisson contaminé, l'élimination du mercure présent dans celui-ci, l'enlèvement du sol contaminé sous l'unité et son confinement dans un bâtiment approprié.

2 2 - Les principales activités et grands projets achevés et liés à l'atteinte des objectifs du programme et leur relation avec les dépenses exécutées par le programme :

2.2.1 SOUS PROGRAMME 1 : Environnement et qualité de vie

✚ Dans le domaine de la lutte contre la pollution :

Prévenir et réduire la pollution industrielle :

- Elaboration de l'étude stratégique pour la protection de l'environnement pour l'après 2020, cinq axes ont été identifiés pour les grandes orientations et un plan d'action détaillé pour concrétiser cette stratégie.
- Préparation de la deuxième phase de l'étude approfondie par la mise en place d'un programme intégré de dépollution dans la zone du bassin versant d'Oued Medjerda.
- Préparation de la première phase de l'étude « Evaluation environnementale stratégique pour la planification d'exploration et l'exploitation des hydrocarbures des sites non conventionnels en Tunisie »
- Achèvement de la réalisation et de la décontamination du site de l'usine de pâte d'Alfa et du papier à Kasserine

En 2019, la dépollution des équipements et des sites les plus pollués de l'usine de pâte d'Alfa et du papier, la dépollution de l'air des sites de traitements du phosphate du groupement chimique tunisien, ont été réalisées, ainsi les quantités étaient de :

- 26 litres de mercure soit 350 Kg
- 20 m3 d'amiante
- 26 m3 de sol contaminé par du mercure

Prévenir et réduire les effets du changement climatique :

Afin de réduire les impacts de catastrophes naturelles et les effets négatifs des changements climatiques et les effets de serres notamment les inondations, les sècheresses, les actions suivantes ont été réalisées :

Dans le domaine de la réduction des émanations des gaz :

- Projet de réduction des émanations du N2O des usines du Groupe Chimique Tunisien dans le cadre d'une coopération avec le ministère fédéral Allemand chargé de l'environnement (un don de 2 Million d'euros).
- Poursuite de la préparation du programme de réductions des émanations dans le domaine de l'énergie, de l'appui de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans le cadre de l'initiative internationale « NDC Partnership »
- Préparation d'un projet d'appui pour l'exécution des participations nationales en coopération avec l'agence allemande de coopération internationale, à travers un don de 4 millions d'euros
- Finalisation du deuxième inventaire des gaz à effet de serre, dans le cadre de l'accord avec les Nations Unis sur le changement climatique (BUR2), et sa transmission au secrétariat de l'accord.

Dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques

- Achèvement de l'élaboration des termes de référence du plan national sur l'adaptation aux changements climatiques, en coopération avec le programme des Nations Unis, le FAO, pour le proposer au financement par un don du Fond vert pour le Climat
- Démarrage de l'exécution du projet « adaptation aux changements climatiques » dans le cadre d'une initiative française « Adapt-Actions » avec un don de 2 millions d'euro
- Démarrage de renforcement des compétences, d'appui pour l'exécution des politiques nationales en matière d'adaptation aux changements climatiques Adapt-CC par un don de 6MD du ministère fédéral Allemand chargé de la coopération économique et du développement (BMZ) à travers l'agence allemande de coopération internationale (GIZ).

Préservation des ressources naturelles et biodiversité

Une stratégie et un plan national d'action ont été préparé pour la période 2018-2030, qui préconisent l'importance de la biodiversité dans les plus importants secteurs de développement et l'augmentation des superficies des zones terrestres et marines protégées pour atteindre les cibles des indicateurs à l'échelle international :

- 17% de la superficie globale en zone terrestre protégée
- 10% de la superficie totale en zone marine protégés

JEBEL ESSARJ

En coopération avec le ministère de l'agriculture, la réinstallation de 43 Gazelles de l'Atlas dans le parc national de Jebel Essarj, le nombre a atteint 80 têtes en 2019, dont 30 ont été libérés dans la réserve terrestre et 50 têtes sont restées dans la zone protégée.

- Projet de promotion de l'écotourisme et de soutien à la biodiversité saharienne :

Ce projet comprend les parcs nationaux de Jebil au gouvernorat de kébili, Daghmous au gouvernorat de Tozeur, et Bouhedma au gouvernorat de Sidi Bouzid

Au cours de 2019 il a été procédé au suivi et l'évaluation des petits projets générateurs de bénéfices qui ont été lancés aux profits des habitants locaux.

- Le programme de l'Union internationale pour la conservation de la nature

Considérant que le Direction de l'écologie et du milieu naturel est le point de contact gouvernemental de l'Union internationale pour la conservation de la nature, un certain nombre d'initiatives inscrites dans les priorités nationales sont en cours de mise en œuvre concernant la préservation de la nature et qui intègrent les composantes du programme d'actions de l'Union internationale pour la conservation de la nature pour l'année 2017-2020 tels que le

-Suivi de la mise en œuvre de la deuxième phase du programme de micro-initiatives pour les organisations de la société civile dans l'Afrique du Nord -**PPI-OSCAN**, qui vise à renforcer les capacités techniques et administratives et un soutien financier aux associations émergentes, ce qui les rend capables de préparer des initiatives de terrain et de contribuer à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux dans le domaine de la biodiversité.

Un projet de mise en œuvre du programme de conservation de la nature au niveau national a également été lancé et son inclusion dans le développement durable dans le but d'aider à développer les connaissances et à prendre des mesures appropriées pour protéger les espèces rares et menacées.

Le programme Biosphère et Homme en coopération avec l'UNESCO :

En coopération avec le Comité national pour le programme biosphère et Homme, un rapport spécial a été préparé pour les quatre sites qui représentent les réserves reconnus par l'UNESCO, en particulier le parc national de Bouhdma à sidi Bouzid (en relation avec les activités menées dans le cadre du projet de la promotion du tourisme écologique et

de préservation de la diversité biologique du Sahara), en plus de l'actualisation du système de gestion du parc naturel de bouhedma à Sidi Bouzid.

Biosécurité :

Conformément à la ratification par la Tunisie du Protocole de Cartagena biosécurité, qui vise principalement à contribuer à assurer un niveau de protection adéquate et dans le domaine de la sécurité du transport, de la manipulation et de l'utilisation des OGM conformément au principe de précaution, des mesures législatives, institutionnelles et techniques ont été prises dans ce domaine, par les quelles :

- Préparation du projet de loi de gestion des risques biologiques. Cette loi vise principalement à appliquer le principe de précaution, à se tenir au courant des développements biologiques modernes, à protéger l'Homme, les animaux et l'environnement, et à préserver la diversité biologique des risques potentiels résultant de l'utilisation d'organismes, de leur métabolisme ou de leurs déchets, en plus de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la biosécurité.

Réduction des risques de catastrophe

- Les principaux objectifs de ce dossier, qui est suivi avec d'autres administrations de la Direction générale de l'environnement et de la qualité de vie, est de contribuer au développement des capacités nationales, régionales et locales dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, en réduisant les effets de sa récurrence et la réalisation des objectifs de développement durable, en soutenant les capacités de nombreuses communes dans le domaine de l'élaboration des stratégies et la préparation des cartes d'identification des risques:
 - Bou Salem
 - Ain Drahem
 - Gabes
 - Tataouin
- Doter la commune d'Ain Drahem d'équipements pour intervenir en cas d'accidents, de neige et d'incendies et l'aider à préparer et équiper le centre local pour coordonner les interventions

Conservation des ressources génétiques :

- Collecte de 528 nouveaux échantillons génétiques, et le nombre total d'échantillons stockés a atteint 43.800 échantillons, y compris des échantillons repris de banques de gènes étrangères,

- Distribution d'échantillons aux agriculteurs désireux de préserver les échantillons locaux sur leur exploitation, la banque a distribué 19039 kg en 2019,
- Préservation des arbres fruitiers locaux dans l'exploitation, 150 oliviers et 90 figuiers ont été plantés en plus des brise-vent (2000 arbustes) et un puits de surface a été creusé grâce au financement Tuniso-italien du projet,
- Préservation du patrimoine animalier local et des spermatozoïdes taureaux, où 10 vaches locales et 10 mâles ont été hébergés, et 700 doses de semences animales ont été acquies et stockés dans la banque de congélation de la Banque nationale de gènes.

Dans le domaine de la gestion des déchets :

Les principales réalisations qualitatives dans le domaine de la gestion des déchets sont les suivantes :

Programme de fermeture et de remise en état des décharges sauvages :

- L'agence a continué en 2019, la mise en œuvre du programme de fermeture, de remise en état et de réhabilitation des décharges sauvages (Tunis, Ariana, Ben Arous, Manouba, Bizerte et Nabeul), et des entrepreneurs ont été chargés (dans le cadre de marché cadre) afin d'intervenir pour préparer les décharges sauvages et supprimer les points noirs dans tous les gouvernorats de la République, notamment la fermeture définitive des décharges sauvages pour les communes adoptant système de décharges contrôlées (Zaghouan et Tozeur).

Projets d'extension des décharges en cours :

- Le lancement de la réalisation de la zone provisoire de Sidi Bouzid
- Le pourcentage d'achèvement des travaux d'agrandissement des décharges de Sfax, Sousse et Gabès dans est dans la limite de 95%

Projets d'utilisation d'unités de traitement des déchets domestiques et similaires :

- Au cours du mois de juillet 2019, l'agence a annoncé l'appel d'offres lié à l'exploitation de la décharge contrôlé de Jabal Shakir, et le marché a été attribué pour une valeur totale de 25,2 millions de dinars, et l'opération a été lancée depuis octobre 2019 pour une durée de 24 mois.
- En ce qui concerne le suivi de la situation environnementale sur l'île de Djerba, depuis fin avril 2019, le marché n ° 2014/20 sur l'exploitation de la machine d'emballage et de conditionnement sous forme de cubes a été résilié, et l'agence, en coordination avec les autorités régionales et locales et l'autorité de tutelle, a commencé à préparer un cahier des charges qui adopte des méthodes avancées

pour l'élimination des déchets sur l'île. En attendant l'achèvement des procédures, l'agence a lancé plusieurs mesures visant à améliorer la situation environnementale dans la région et à réduire les répercussions négatives résultant des déchets en général, pour un coût estimé à environ 3 millions

1-2 systèmes de recyclage et de valorisation

- Le système public de collecte et de valorisation des canettes usagées "Eco-Laf"

Quantités collectées : Environ 4177 tonnes

Quantités collectés dans le cadre du mécanisme 41: Environ 300 tonnes

Système de gestion des huiles lubrifiantes et des filtres à huile "Eco-oil"

- Quantités collectées : 14 350 tonnes

Dans le domaine de l'assainissement :

- Le projet d'assainissement des petites et moyennes villes (Mornaguia, Sers, Bourada, Makthar, Jerissa et Meknèssi): les travaux d'extension du réseau se poursuivent à Makthar et Borj Al Ameri.
- Un projet d'extension et de réhabilitation de 19 stations d'épuration et 130 stations de pompage: Les travaux d'extension et de réhabilitation des stations d'épuration de Sidi Bouzid et Gafsa sont en cours d'achèvement et poursuite des travaux des stations d'épuration de Mahdia, Sidi Bouali, El Jem et ouardanine)
- Cinquième projet d'assainissement des quartiers populaires : achèvement des travaux pour 39 quartiers, poursuite des travaux pour 45 quartiers, démarrage des travaux d'assainissement de 7 quartiers populaires, et poursuite des travaux de la station d'assainissement de Bir El-Hafay / Sidi Ali Ben Aoun
- Programme d'assainissement des zones rurales - troisième tranche : achèvement des travaux d'assainissement de deux zones rurales (Al-Machrouha dans le gouvernorat de Nabeul et Khenifah, situé à Zaghouan) et la poursuite des travaux pour 02 autres zones (Telmin à Kébili et Ouargach à Jendouba)
- Projet de déviation des eaux traitées Tunis nord: fin des travaux de réhabilitation des stations d'épuration de Charguia, chotrana, Sud de Melian 1, Sousse Nord, Masaken, Sfax Sud, Sfax Nord, Hamma, Zarzis Medina, Houmt Souk, Sidi Mehrez, Djerba Aghir et Zarzis, et poursuite des travaux Douz et kébili

- Le projet d'assainissement ONAS IV : En cours d'exécution des travaux de réhabilitation du canal du Golfe pour drainer les eaux traitées
- Un projet d'assainissement des villes de Foussana, Regueb, Bin Guerdane et Al-guetar: les travaux se poursuivent pour les deux stations d'épuration de Bin Guerdan et de kébili et du réseau d'épuration de Ben Guerdan .
- Le programme d'extension et de réhabilitation des réseaux d'assainissement dans les villes adoptés pour 10 gouvernorats (les gouvernorats de Bizerte, Zaghuan, Béja Siliana, El Kef, Jendouba, Kasserine, Sidi Bouzid, Sfax et Kebili): les travaux urgents du réseau à Jendouba sont terminés et poursuite de ceux à Kasserine.
- Le programme d'assainissement visant à réduire la pollution en mer Méditerranée (DÉPOLMED) -La première étape : l'achèvement des travaux de réaménagement du réseau de Jebel Jloud et essahline, et les travaux d'extension du réseau à Soukra et la poursuite des travaux d'extension du réseau principal de Raoued.
- Le projet intégré d'assainissement du lac de Bizerte : Début des travaux urgents de réhabilitation des réseaux d'assainissement.

Dans le domaine de la protection du littoral :

- Les projets suivants se poursuivent :

Un projet pour protéger le littoral de Sousse Nord de l'érosion côtière:

En 2019 il y a eu :

- Installation des brise-vent pour stabiliser les dunes de sable(Ganivelles) sur la rive sud d'Hergla,
- Achèvement des brise-vagues sous-marin de 150 m de long pour protéger une partie de la plage d'Al Madfun,
- Achèvement de (4) brise-vagues sous-marins de 250 m de long pour protéger une partie de la bande côtière de Hammam Sousse.

Projet de protection de la bande côtière de Rafraf de l'érosion côtière:

- Achèvement du comblement de la plage de Rafraf avec 500 mille m³ de sable sur toute la longueur soit 2100 mètres
- Achèvement des épis de pierres d'une longueur 395m, Une partie de celui-ci s'étend sous l'eau Et marquage des limites.

Travaux de protection du littoral de l'érosion par la remise en état des dunes de sable dans les plages de Tabarka, Mahdia, Zarzis, Hammamet et Sabkhat al-Dimas

- Achèvement des brise-vent pour Dimas et Mahdia
- Le taux d'avancement est de 80%

Projet de protection du littoral de Soliman contre l'érosion :

- Création du pic rocheux, numéro 1, et numéro 2, 4 et 5
- La réalisation d'une barrière rocheuse
- Approvisionnement en 490 mille m3 de sable
- Le taux d'avancement est de 82%

Dans le cadre du programme national des esplanades de plage que l'Agence cherche à introduire avec les municipalités sous forme de contribution financière et d'assistance technique les réalisations de 2019 sont : la contribution à l'achèvement et à l'amélioration des plages à Chebba, Ghanouch, Zarat et Menzel Temim, et la préparation des termes de référence pour la réalisation d'une étude d'aménagement d'esplanades à Menzel Horr.

Dans le cadre des travaux de nettoyage mécanisé des plages: Les travaux comprenaient le tamisage et le ratissage du sable pour 120 Plages régulièrement (de 8 à 19 pendant la saison touristique) des gouvernorats côtiers, sur une longueur d'environ 142 km. Le taux d'exécution a atteint 70% des travaux programmés (5057 ha / 7220 ha).

Surveillance et suivi des écosystèmes côtiers et marins :

- La réception définitive d'une étude de la géomorphologie du littoral et la mise en œuvre d'une base de données géographique en ligne ; Le coût total du projet est de 274 mille dinars, en TTC
- Conclusion d'un accord avec le ministère de la Défense nationale relatif au contrôle des mécanismes de transmission et le réseau de mesure des données des bouées marines et des appareils de mesure du niveau de la mer relevant de l'Agence de la protection du littoral.
- Installation et fonctionnement des bouées et autres instruments de mesure en mer.

2.2.2 SOUS-PROGRAMME 2: DEVELOPPEMENT DURABLE

-Mettre en place un comité sectoriel au niveau du ministère pour suivre l'avancement de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et contribuer efficacement à la préparation du premier rapport volontaire pour la Tunisie sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable qui a été présenté lors de la réunion de haut niveau forum politique à New York, sachant qu'un comité sectoriel a été mis en place au niveau du ministère en charge de l'environnement pour suivre l'étendue de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et la préparation / actualisation du rapport national volontaire et que le ministère du Développement et de l'investissement et de la coopération internationale est chargé de superviser le dossier.

- Mener des consultations nationales et régionales sur la mesure dans laquelle la Stratégie nationale de développement durable 2015-2020 peut être incluse dans les stratégies sectorielles et les programmes régionaux en vue de leur actualisation. Ce travail a été fait dans le cadre d'une comparaison avec certains pays méditerranéens comme le Maroc , France, Albanie et Monténégro, avec l'aide du programme Plan Bleu du programme PAM

-Contribuer à la préparation et à l'amélioration du texte de la loi organique pour la création de L'instance du développement durable et des droits des générations futures, qui a été approuvée par le Parlement le 13 juin 2019

- Soutenir les compétences nationales dans le domaine de l'économie verte, de la responsabilité sociétale et des marchés publics.

- encadrement de jeunes promoteurs qui souhaitent s'implanter pour leur propre compte dans les domaines de l'économie verte.

3- RESULTATS DE PERFORMANCE ET EXECUTION DU BUDGET DU PROGRAMME POUR 2019 :

3.1 PRESENTATION DE L'EXECUTION DU BUDGET DU PROGRAMME :

-Selon la nature de la dépense :

Le budget prévisionnel du programme Environnement et développement durable était de 237.683 M.D. en 2019 et les crédits consommés ont atteint 253.260 MD, soit une augmentation 15.607M D ce qui représente 106 %. Ces crédits sont répartis comme suit :

- **Budget de fonctionnement :**

Le budget de fonctionnement pour 2019 est estimé à 43.143 MD Les crédits consommés s'élevaient à 44.372 MD soit une augmentation de 1.229 MD représentant 102,8%

- **Budget d'investissement :**

Le budget d'investissement pour 2019 a été estimé à un montant 194.540 M.D. et les crédits consommés s'élèvent à 208.918 Md soit une augmentation 14.378 M.D représentant 107,4%

Tableau numéro 3 :

Exécution du budget du programme pour 2019

En Comparaison des estimations réparties par nature de la dépense (paiement)

Unité : mille dinars

Programme	Estimations (2019)	Réalizations (2019)	Réalizations par rapport aux réalisations	
			Montant	Le rapport%
Dépenses de fonctionnement	43 143	44 372	1 229	102
Rémunération	24043	25 159	1 116	104
Moyens de services	3 246	3 234	-12	99
Intervention publique	15 854	15 979	125	100
Dépenses d'Investissement	194 540	208 918	14 378	107
Investissements directs	3 130	1 363	-1 767	43
Sur les ressources du budget	3 130	1 363	-1 767	43

Sur les ressources de prêt extérieurs	-	-	-	-
Financement publique	191 410	207 555	16 145	108
Sur les ressources du budget de l'Etat	190 710	207 555	16 845	108
Sur les ressources de prêt extérieur	700	-	-700	-
Total Programme	237 683	253 290	15 607	106

*Hors ressources propres des établissements

Graphique numéro 3:

Comparaison les réalisations et les estimations budget 2019 du Programme (Répartition selon la nature de la dépense)

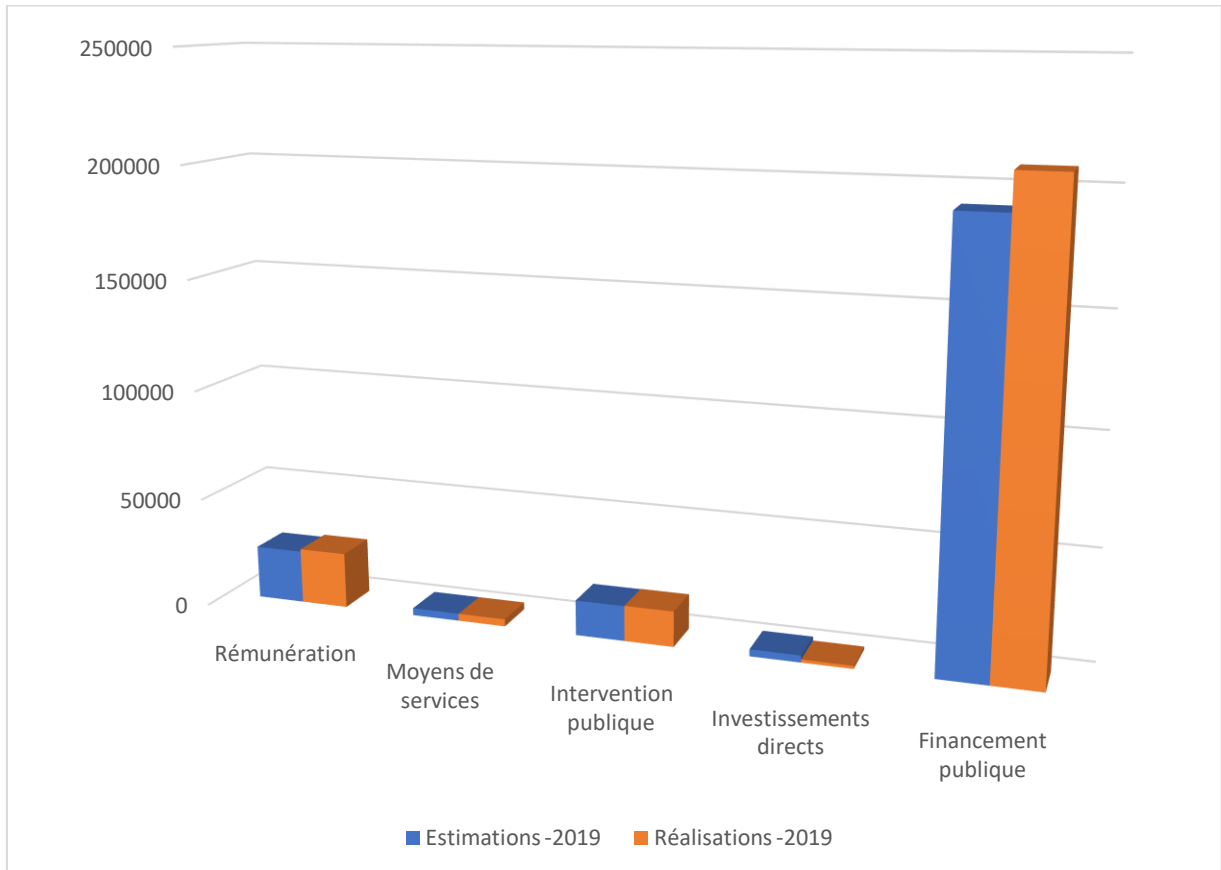
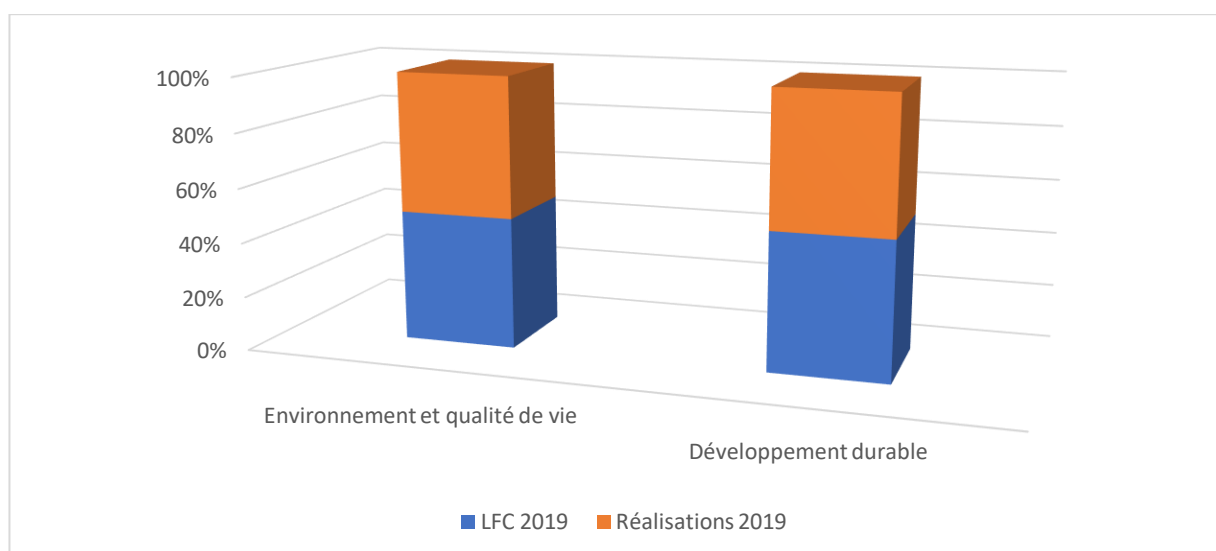


Tableau: 4
Exécution du budget du programme pour l'année (2019) par rapport aux prévisions
Répartition par sous-programme (Crédits de Paiement)

En mille dinars

Sous-programmes	LFC 2019	Réalizations 2019	Réalizations par rapport prévisions (N- 1)	
			Montant	taux %
Environnement et qualité de vie	232 820	248 553	15 733	106,7
Développement durable	4 863	4 737	-126	97,4
Programme total	237 683	253 290	15 607	106,5

Graphique 4:
Comparaison des estimations et des réalisations du budget
par Sous-programme 2019 (Paiement)



3.2- PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE PERFORMANCE :

OBJECTIF 1: AMELIORER LA QUALITE DE VIE ET LE CADRE DE VIE EN MILIEU URBAIN ET RURAL

Présentation de l'objectif :

Cet objectif tend à:

- Soutenir l'effort municipal dans le domaine de :
 - La création d'espaces verts et de l'embellissement des entrées de ville et des principaux circuits
 - L'entretien et la réhabilitation des parcs urbains.
 - La réduction des nuisances et les dommages causés par les insectes et les ravageurs.
- Améliorer la gestion des divers déchets dans le but de protéger l'environnement de tous les aspects de la pollution causée par ces déchets, en doublant la capacité de traitement des déchets domestiques et assimilés et des déchets industriels, spéciaux et dangereux, et en créant des décharges contrôlées et leurs centres de transfert, en plus de la fermeture progressive et de la remise en état des décharges sauvages et ce, outre le développement du système de gestion des déchets recyclables, et le renforcement des capacités nationales dans le domaine du traitement des polluants organiques persistants et des pesticides.
- Étendre les services d'assainissement à toutes les communes, réhabiliter le réseau dans les villes intégrée par l'ONAS dans tous les gouvernorats, agrandir et réhabiliter les stations d'épuration, lutter contre la pollution industrielle liquide et réduire ses répercussions sur le système d'assainissement en exécutant le programme de dépollution des zones industrielles.
- Contrôler toutes les sources de pollution pour les maîtriser et de réduire l'atteinte à la sécurité de l'environnement et à la qualité de vie du citoyen et d'obliger les propriétaires d'unités économiques polluantes à réduire la pollution résultant de leurs activités, à respecter les spécifications environnementales en vigueur et à s'engager dans le système de réhabilitation environnementale.
- Surveiller la pollution marine et intervenir en cas de pollution accidentelle.
- Améliorer les méthodes et mécanismes de prévention et de surveillance de l'environnement, notamment en ce qui concerne les études d'impacts sur

l'environnement, les études de décontamination et les réseaux nationaux de surveillance de la qualité de l'air, des sols et de l'eau.

-Supprimer la pollution industrielle de certains sites et améliorer la situation environnementale de certaines unités industrielles les plus polluantes pour l'environnement.

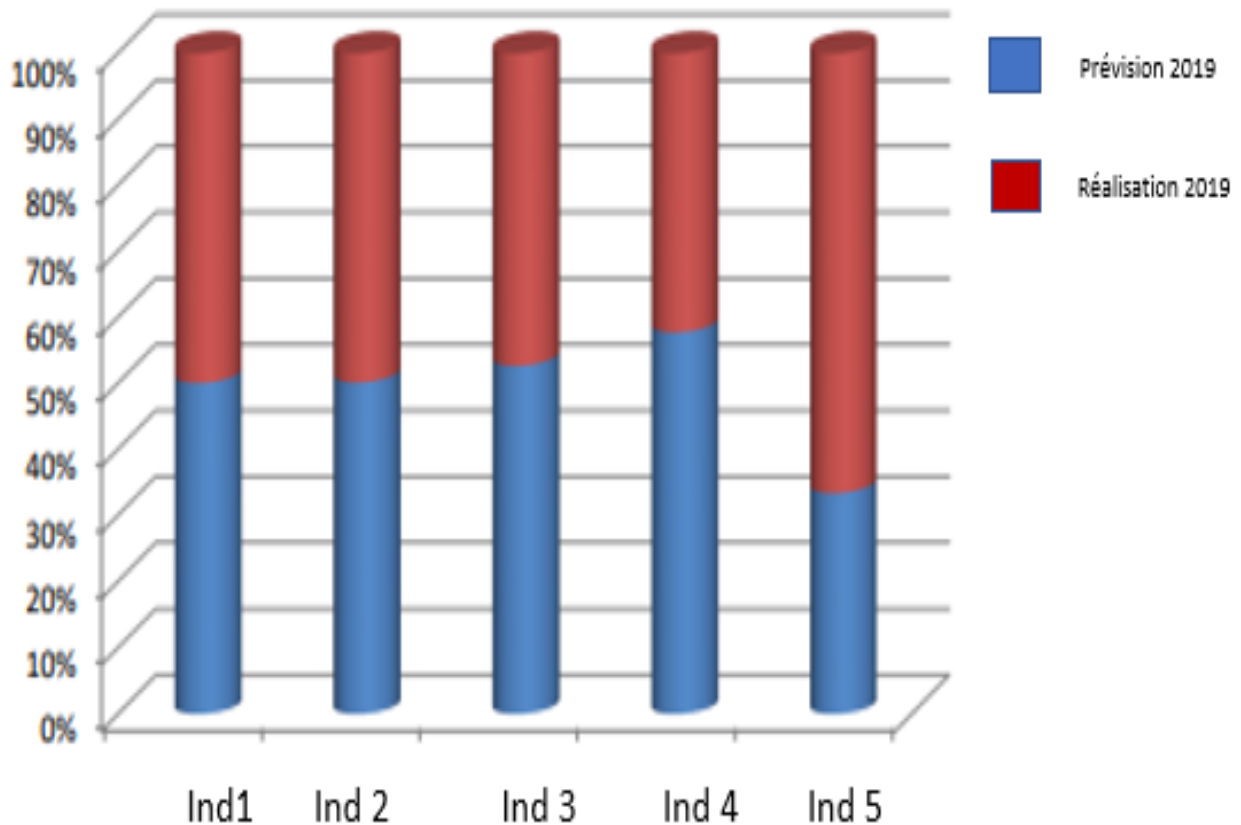
- Surveiller l'état environnemental du milieu naturel grâce à des réseaux spécialisés, qui comprennent actuellement un réseau national de surveillance de la qualité de l'air et un réseau de surveillance de la qualité de l'eau.

PRESENTATION DES RESULTATS :

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations 2018	Estimations 2019	Réalisations 2019	Comparaison 2018-2019		Le pourcentage de réalisations par rapport aux Prévisions 2019
		A	B	C	C-A	C/A	
Indicateur 1.1.1: Pourcentage des eaux usées traitées	%	98,9 %	99%	98,9%	0	0	99,89%
Indicateur 1.1.2 : Pourcentage de raccordement au réseau d'assainissement	%	90,15 %	90,6%	90,2%	0.05%	0	99,55%

Indicateur 1.1.3: Pourcentage de déchets ménagers et assimilés qui sont collectés et envoyés aux décharges contrôlées pour traitement	%	83%	90%	81%	-2%	-0.024%	90%
Indicateur 1.1.4: Pourcentage de recyclage et valorisation des déchets extraits des ordures ménagères	%	10%	15%	11%	1%	0.1%	73,33%
Indicateur : 1.1.5: Pourcentage de réduction de la pollution résultant des grandes unités industrielles les plus polluantes de l'environnement	Taux de réduction de la pollution Pour les unités polluantes programmées	%75	30%	60%	-15%	-0.2%	200%

Graphique 4:
Comparaison des réalisations et des estimations des Indicateurs de performance
Pour l'objectif 1:
Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie dans les zones urbaines et rurales



Analyse et interprétation des résultats obtenus par rapport aux prévisions pour l'année 2019:

Indicateur 1.1.1.1 : pourcentage d'eaux usées traitées

Le taux de réalisation estimé à 99,89% ; de l'indicateur du pourcentage d'eaux usées traitées, s'explique par la stabilité de la proportion d'eaux usées traitées dans les limites 98,9% selon ce qui a été programmé

Indicateur 1.1.1.2: le pourcentage de raccordement au réseau d'assainissement

Le taux de réalisation estimé à 99,89% de l'indicateur relatif au raccordement au réseau d'assainissement, est dû principalement à :

- L'impact négatif de l'adoption des municipalités d'Al-Ameri, Al-Mazouna, Menzil Farsi, Chebika et Sidi Ali Ben Aoun au raccordement général, en raison du faible taux de connexion de ces villes et du retard dans l'achèvement des projets d'extension du réseau.

Le taux connaîtra une hausse après le raccordement de Borj El Amri, Menzel Farsi et Sidi Ali Bin Aoun après l'achèvement des projets en cours. Quant à chebika, les travaux sont terminés et l'office est en cours de facturation des opérations de raccordement.

- Retard dans l'achèvement des travaux de certains projets d'assainissement des quartiers populaires, qui ont un impact significatif sur le taux de raccordement, comme les projets d'assainissement des quartiers du martyr Maher Al kasimi et Raja à Jendouba, la Corniche et Al Bassatin à Tabarka (comprend le raccordement de 1200 foyers au réseau) Sidi Bashir, Nafoussi, et El Maarifa dans la région de Sidi Boulbaba à Gabès et le centre-ville de Ghanoush - une deuxième tranche (comprend le raccordement de 800 foyers au réseau) Al- Sawani, Berkuk, Houmt Souk, Midoun Nord à Djerba et le quartier populaire de Djerba Ajim (comprend le raccordement de 900 logements au réseau). Les travaux de ces quartiers n'ont pas été achevés en 2019 en raison de problèmes fonciers ou de capacités insuffisantes des Entrepreneurs ou objections des citoyens.

Indicateur 1.1.1.3: Pourcentage de déchets ménagers et assimilés qui sont enlevés et transférés vers des décharges contrôlées pour traitement

Un taux de réalisation de 90% a été enregistré de l'indicateur : pourcentage de déchets ménagers similaires qui sont élevés et transférés vers des décharges contrôlées pour traitement, compte tenu d'un ensemble de raisons, dont les plus importantes sont :

- La baisse des quantités déposées dans la décharge de Grand Tunis, d'environ 46 mille tonnes, pour des raisons techniques, car l'agence depuis juin 2019, a décidé de ne pas accepter certains types de déchets similaires provenant notamment des unités industrielles suite à d'incendie qui s'est déclaré dans la décharge contrôlée de Djebel chakir afin d'éviter l'aggravation des problèmes.

- De nombreux projets liés au traitement des déchets ménagers et similaires dans différentes régions, ont été suspendus, notamment les projets de réalisation de centres de transfert.

Indicateur 1.1.1.4: le pourcentage de déchets recyclés et valorisés extraits des ordures ménagères

Le taux de réalisation de 73,33% pour l'indicateur : pourcentage de déchets recyclés et la valorisés des déchets extraits des ordures ménagères, revient aux raisons suivantes :

-Cet indicateur dépend principalement des systèmes d'élimination de certains types de déchets, comme le système public de valorisation des emballages usagés «Eco-Lef». Cependant, ce système a connu une baisse des quantités collectées, principalement en raison de l'inadéquation des prix approuvés par l'agence avec les prix adoptés par le secteur privé.

Comme solution partielle, il a été convenu avec chacune des sociétés de collecte et les entreprises de recyclage conventionnées avec l'agence que les prix de l'acceptation des déchets seraient augmentés et la différence serait facturée aux recycleurs.

Cependant, les quantités collectées n'ont connu une augmentation significative, l'accord a été abandonné, ainsi l'augmentation des quantités n'a pas dépassé 20 % (4177 mille tonnes en 2019 contre 3500 mille tonnes en 2018)

-le non-achèvement des procédures relatives au développement de certains systèmes de gestion pour certains types de déchets, comme le système des huiles comestibles dépourvues de cadre juridique et Le système de gestion des pneus en caoutchouc usagés qui nécessite plus d'attention au niveau du recyclage.

Indicateur 1.1.1. 5: Le pourcentage de réduction de la pollution résultant des plus grandes unités industrielles polluant l'environnement

Le taux de réalisation de 200% pour l'indicateur : pourcentage de réduction de la pollution résultant des plus grandes unités industrielles, les plus polluantes pour l'environnement, revient à un certain nombre de raisons dont les plus importantes sont:

Au cours de l'année 2019, la dépollution des équipements et du site le plus pollué de l'usine de pâte et papier Alfa à Kasserine a été réalisée, et la dépollution de l'air dans des proportions remarquables dans les usines de transformation de phosphate du groupe chimique tunisien.

Un programme de suivi rapproché a été mis en place pour les entreprises produisant des déchets dangereux, ce qui s'est traduit par une amélioration remarquable du système de gestion des déchets.

OBJECTIF 2: PROTEGER LA BIODIVERSITE ET LES ECOSYSTEMES

Présentation de l'objectif: Cet objectif vise à:

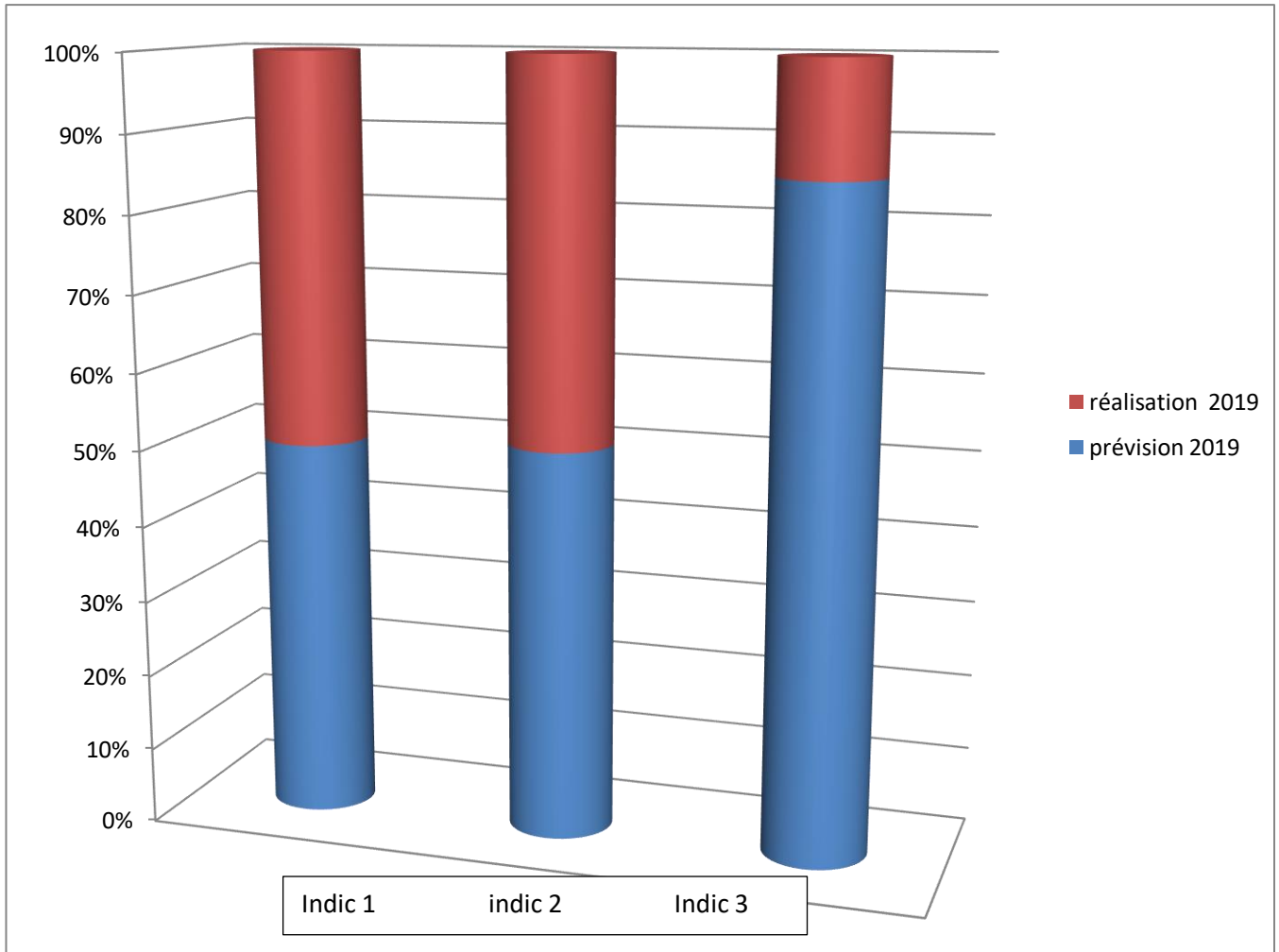
- Préserver les ressources naturelles et les écosystèmes de tous les aspects de la dégradation et soutenir la gestion intégrée des ressources naturelles et des écosystèmes
- Préserver le patrimoine génétique national et réglementer l'accès aux ressources génétiques et le partage de leurs avantages
- Soutenir et développer des sites naturels distingués et les valoriser dans le domaine de l'écotourisme en renforçant le réseau d'aires protégées et en protégeant les espèces animales et végétales menacées et rares.
- Soutenir la mise en œuvre du cadre national de biosécurité par la mise en place des mécanismes institutionnels et techniques de mise en œuvre des dispositions du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et du projet de loi sur les organismes génétiquement modifiés.
- Gestion durable des systèmes pastoraux et forestiers et développement du cadre institutionnel et législatif des parcours
- Assurer la mise en œuvre du Programme d'action national pour la Biodiversité et activer l'étude stratégique pour la promotion de l'écotourisme.
- Maitriser la gestion, la prévention et la prévention des risques résultant des espèces exotiques envahissantes et contrôle de leurs impacts sur la biodiversité et les écosystèmes en Tunisie
- Protéger les écosystèmes naturels du littoral et contrôler la gestion de ces systèmes et des espaces et le contrôle du Domaine public maritime, Protéger les plages de l'érosion marine et promouvoir des modèles participatifs dans les zones sensibles et une meilleure valorisation des espaces naturels côtiers et marins.
- Gestion durable des systèmes d'oasis en Tunisie
- Promouvoir l'écotourisme et soutenir la biodiversité du désert

Cet objectif contribue également à la rationalisation de la gestion des systèmes naturels et agricoles dans les zones menacées par la désertification et la promotion des habitants dans ces zones et à l'amélioration de leurs conditions de vie. .

Présentation des résultats :

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations 2018	Estimations 2019	Réalisations 2019	Comparaison 2018-2019		Le pourcentage de réalisations par rapport aux estimations 2019	
		A	B	C	D=C-A	C/A	C-B	C/B
Indicateur 1.2.1: Pourcentage de l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux	%	0	60,5% (26,25 + 34,25)	0	0	0	-60.5%	0
Indicateur 1.2.2: Nombre d'Échantillons de graines collectées et conservées	Nombre	43272	45130	43800	528	0.012	-1330	97.053%
Indicateur 1.2.3: La longueur du littoral qui a été protégée de l'érosion marine	Km	22.6	29	28	5.4	0.239	-1	96.551%

**Graphique 5 : comparaison entre réalisation et prévision
des indicateurs de l'objectif 2**



Analyse et interprétation des résultats obtenus par rapport aux estimations pour l'année 2019:

Indicateur 1.2.1: Pourcentage de progrès dans la mise en œuvre des Stratégies et Plans d'Action Nationaux

Stratégies et plans d'action		Estimations 2018	Estimations 2019
Composant 1: Pondération 30%	Pourcentage de préparation et de mise en œuvre de la stratégie nationale pour la sécurité et la biosécurité des organismes pathogènes	Achèvement de la première phase de l'étude 4 mois	Achèvement de la deuxième phase de l'étude 2 mois
		25%	25%
Composante 2: Pondération 25%	Préparer une loi sur la gestion des risques biologiques		Approbation de la loi
			80%
Composante 3: Pondération 30%	Une stratégie sur le comportement des espèces exotiques et envahissantes	Achèvement de l'étude	Initier la mise en œuvre du plan de travail Préparation de la liste rouge pour les espèces menacées
		50%	10 %
Composante 4: Pondération 15%	Préparer une loi-cadre nationale sur la biodiversité	La première étape de l'étude	Deuxième étape
		25%	25%
Pourcentage global d'avancement des études stratégiques et des plans d'actions		26,25	34,25

Aucun progrès dans la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux n'a été enregistré, en raison du retard dans l'ouverture des crédits et des obstacles liés à la longueur des procédures liées aux marchés publics.

Indicateur 1.2.2.: le nombre d'échantillons de semences collectés et conservés

Un taux de réalisation de 97,05% pour l'indicateur du nombre d'échantillons de semences collectées et conservées et ceci grâce à la contribution du projet tuniso-italien dans l'inventaire et la collecte de nouveaux échantillons au profit de la banque.

Indicateur 1.2.3: La longueur du littoral protégé de l'érosion marine

Un taux de 97% a été enregistré et ce grâce à des progrès dans la réalisation :

- Projet de protection de la bande côtière de Soliman de l'érosion côtière
- Travaux de protection de la Bande côtière de l'érosion par la remise en état des dunes sur les plages de Tabarka, Mahdia, Zarzis, Hammamet, sabkhet Dimas

OBJECTIF 3: METTRE LES BASES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Présentation de l'objectif:

Cet objectif vise à:

- Soutenir le processus de planification participative locale pour le développement durable dans le cadre de la Gouvernance régionale et locale:

L'appui des approches de développement durable dans les secteurs du développement nécessite la mise en place d'une démocratie locale qui accorde l'importance nécessaire aux dimensions du développement économique, social et environnemental durable dans le domaine de la planification au niveau local, comme le stipule l'article 139 de la Constitution de la République tunisienne du 26 janvier 2014, qui stipule: «Les collectivités locales adoptent les instruments de la démocratie participative et les principes de la gouvernance ouverte afin d'assurer la plus large participation des citoyens et de la société civile dans la préparation de projets de développement et d'aménagement du territoire et le suivi de leur exécution, et ce, conformément à la loi. »et au code des collectivités locales.

- Promouvoir l'éducation pour le développement durable qui repose sur trois axes :

- 1-Créer un cadre pédagogique pour la formation des formateurs dans le domaine de l'éducation pour un développement durable**
- 2- Soutenir les établissements d'enseignement en instaurant le système de tri et de valorisation des déchets, de collecte et de valorisation des eaux de pluie, notamment dans certaines écoles qui manquent de raccordement au réseau national d'exploitation et de distribution d'eau et de production d'énergies renouvelables.**

3- Intervenir dans le cadre de la coopération avec le Ministère de l'Education pour contribuer à la mise à jour des programmes scolaires réguliers et pédagogiques en fonction des développements récents dans le domaine de l'éducation pour un développement durable.

- Renforcer les composants de L'économie verte :

L'économie verte est un nouveau mode de développement que la Tunisie cherche à mettre en place à moyen et long terme en conformité avec les tendances mondiales dans le domaine (la vision présentée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les résultats du Sommet de la Terre Rio + 20) et conformément au plan de développement économique et social 2016-2020 comme garantie du développement durable car il représente des activités économiques qui visent à atteindre le bien-être humain tout en réduisant les risques environnementaux et en faisant face à la rareté des ressources naturelles.

Et dans le cadre des perspectives de renforcement d'une économie verte à l'horizon 2030, La Direction générale du développement durable à travers le bureau d'appui pour une économie verte, a élaboré une feuille de route nationale pour une économie verte comprenant un ensemble d'études, de programmes et de plans de travail qui est de nature à constituer les bases de l'option d'une nouvelle économie.

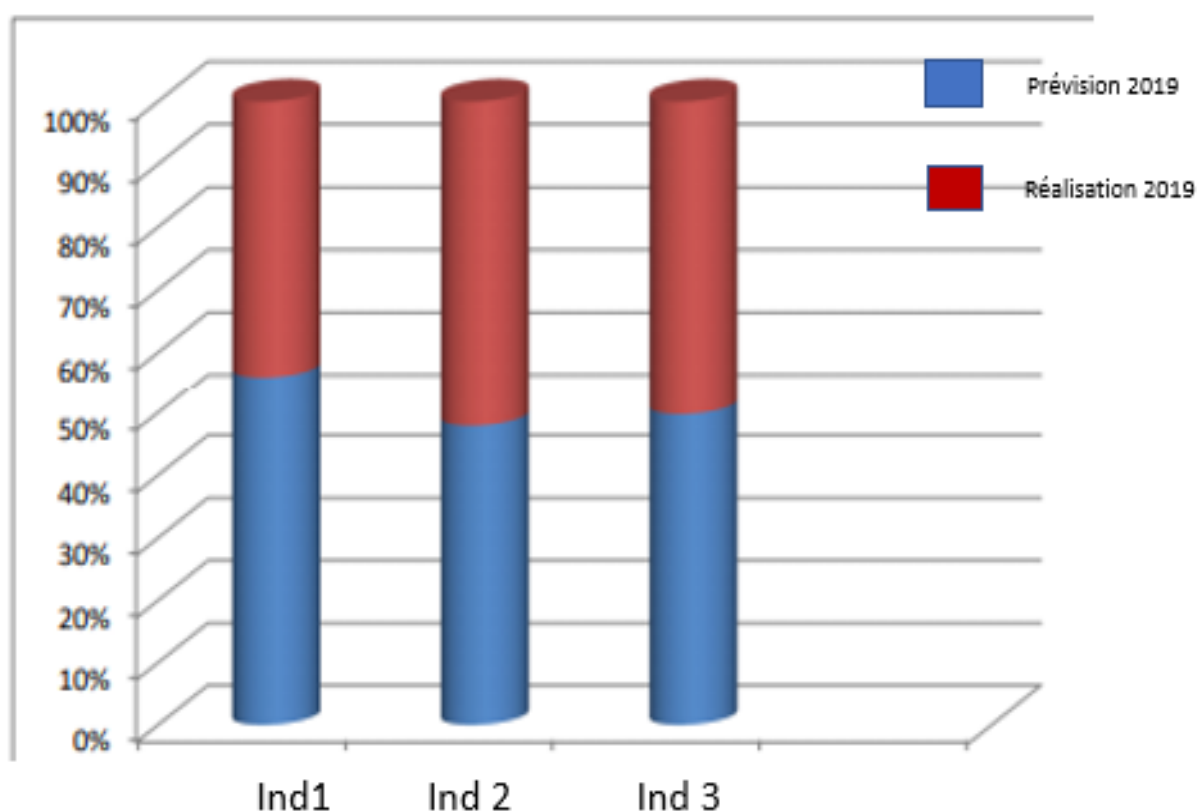
Présentation des résultats :

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations 2018	Estimations 2019	Réalisations 2019	Comparaison 2018-2019		Le pourcentage de réalisations par rapport aux estimations 2019	
		A	B	C	D=C-A	C/A	C-B	C/B
Indicateur 1.3.1 Proportion de municipalités assistées au processus de planification participative locale pour le développement durable	La proportion de municipalités	11%	14%	0	0	0	0	0

L'indicateur 1.3.2 : Pourcentage d'établissements d'enseignement durables bénéficiant du programme Éducation pour un développement durable	Taux	76%	80%	87%	11	1447.36%	7%	108.75%
Indicateur 1.3.3: Avancement dans la préparation des composantes de la feuille de route nationale pour la transition vers une économie verte	Note (0 à 1)	0.611	0.74	0.747	0.136	22.258%	0.007	100.946%

Graphique 6:

Comparaison des réalisations et des estimations : Indicateurs de performance des objectifs Mettre les bases d'un développement durable



Analyse et interprétation des résultats atteints par rapport aux prévisions de 2019 :

Indicateur 1.3.1: Proportion de communes assistée au processus de planification locale participative pour le développement durable

Aucun progrès n'a été enregistré dans la proportion de communes assistée par rapport à l'objectif, car l'accent a été mis en 2019 sur la préparation des cahiers des charges pour cette tâche selon le système Tuneps. Le processus commencera effectivement en 2020

Indicateur 1.3.2: Pourcentage d'établissements d'enseignement durables bénéficiant du programme une éducation pour un développement durable

Un taux de réalisation de 80% a été enregistré pour l'indicateur du pourcentage d'établissements d'enseignement impliqués et qui ont été intégrés dans le cadre du programme d'écoles durables, et cela est dû à l'adoption d'un marché-cadre triennal qui a facilité la mise en œuvre des composantes du programme.

Indicateur 1.3.3 : L'étendue des progrès de la préparation des composantes de la feuille de route nationale pour la transition vers une économie verte

Taux de réalisation estimé à 100,9% pour l'indicateur de l'étendue du progrès pour la préparation des composantes de la feuille de route nationale pour aller vers une économie verte, et ceci grâce aux activités suivantes :

- Une étude sur les perspectives de la responsabilité sociétale des entreprises
- Bureau d'assistance sur l'initiative d'économie verte
- Achats durables
- Mise en place de certains services dans le cadre des activités du bureau d'appui à l'économie verte
- Accompagnement d'un certain nombre de jeunes promoteurs qui souhaitent lancer des projets dans le domaine de l'économie verte

4-ORIENTATIONS FUTURES POUR AMELIORER LES PERFORMANCES:

2-1 SOUS-PROGRAMME 1: QUALITE DE VIE

DANS LE DOMAINE DES DECHETS :

Problèmes et lacunes	Propositions pour remédier aux lacunes dans la mise en œuvre des indicateurs de programme
Projets d'investissement nouveaux et en cours (déchets ménagers et assimilés): - Difficultés Technique : La plupart des décharges ont atteint leur capacité maximale, sans surfaces sup-	Déchets ménagers et assimilés : Le passage vers le tri à la source, le traitement et la valorisation selon les méthodes techniquement et économiquement appropriées en fonction des caractéristiques démographiques, sociales, géographiques et économiques. Depuis 2018, le Ministère de

plémentaires disponibles pour l'extension et l'augmentation des quantités annuellement.

- Problématiques sociales : refus des groupements d'habitation adjacents aux installations, pour leurs exploitations en raison des gênes relatives à des odeurs, de l'accumulation de lixiviat et de la prolifération des insectes. De plus, les nouveaux projets qui sont encore en cours d'achèvement sont exposés au refus social et aux pressions exercées sur les autorités régionales et locales pour qu'elles renoncent à ces projets (centre de collecte dans certaines régions).
- Problématiques foncières : La difficulté de se lancer dans la réalisation des nouvelles unités de traitement et de valorisation et des centres intermédiaires de collecte et de transport des ordures ménagères en raison des longues procédures de changement de vocation des terrains à attribuer à cet effet, ou de l'absence de proposition de sites pour l'achèvement de

tutelle a commencé à préparer une étude d'orientation pour la gestion intégrée et durable des déchets au niveau national (en cours de préparation) ses principales recommandations :

- Gouvernance du secteur ;
- Tri, rotation et recyclage ;
- Traitement et valorisation des déchets ;
- Communication, sensibilisation et développement d'une base de données et des indicateurs nationaux ;
- La mise en œuvre des principes de « récupération par le pollueur » et de « charge surpollueur ».

Déchets industriels, spéciaux et systèmes :

Compléter les textes juridiques relatifs aux systèmes de recyclage et de valorisation et les intégrer dans le cycle économique

Achever les études sur les déchets industriels et spéciaux et aux méthodes de gestion.

Actions d'accompagnement

- Développement de l'organigramme de l'agence : vu son incompatibilité avec la position de l'agence en tant qu'institution centrale compétente et chargée d'un rôle accru pour développer un modèle décentralisé, approprié et durable.
- Élaborer des programmes et des indicateurs conformément à la politique nationale de développement dans le domaine des déchets.

<p>nouvelles installations de traitement et de recyclage.</p> <p>- Problèmes juridiques et procéduraux particuliers liés à la gestion des déchets industriels et spéciaux et aux systèmes de gestion des déchets non dangereux qui peuvent être recyclés et valorisés.</p>	
--	--

DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT :

<p>Problèmes Et lacunes</p>	<p>Propositions pour remédier aux Lacunes dans la mise en œuvre des indicateurs de programme</p>
<p>Faibles taux de raccordement au réseau public d'assainissement dans certains gouvernorats et dans certaines municipalités</p>	<p>* Poursuite de l'Extensions des réseaux d'assainissement dans les milieux urbains, en donnant la priorité aux gouvernorats dont les taux de raccordement sont encore inférieurs à la moyenne nationale. Les projets les plus importants qui devraient être mis en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'extension du réseau dans le cadre du programme d'extension et de réhabilitation des installations d'assainissement pour protéger la Méditerranée (DEPOLMED) - première Tranche, - Entamer l'extension du réseau dans le cadre du programme d'extension et de réhabilitation des réseaux d'assainissement dans les villes adopté pour 10 gouvernorats <p>* Poursuite de la mise en œuvre du programme national d'assainissement des quartiers populaires en achevant la mise en œuvre du cinquième</p>

	<p>projet d'assainissement des quartiers populaires.</p> <p>* continuer l'assainissement des villes moyennes et augmenter la capacité de traitement dans les grandes villes. Parmi les projets les plus importants qui devraient être mis en œuvre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un projet pour assainir 10 villes moyennes et les villes de Tala et Fériana - L'achèvement du pôle d'assainissement de Sousse Hamdoun - Le démarrage de la construction d'une station d'assainissement dans la région nord du Grand Tunis dans le cadre d'un partenariat entre les secteurs public et privé
De nombreuses petites municipalités manquent de services d'assainissement	<p>Seront lancés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'exécution d'une première tranche couvrant 33 villes du programme d'assainissement des petites villes - La réalisation d'un projet d'assainissement de 8 villes en Tunisie
De nombreuses zones et communautés qui étaient rurales, avec une population de plus de 3000 habitants, ne disposent pas de services d'assainissement	<p>Réalisation d'un programme d'intervention dans les zones rurales et dont la population excède 3000 habitants, conformément aux recommandations du Conseil ministériel restreint du 13 juin 2016, par l'achèvement du projet d'assainissement des zones rurales -La quatrième tranche qui comprend l'assainissement de 36 zones rurales réparties sur 13 gouvernorats</p>
Les réseaux d'assainissement sont délabrés et certaines stations d'assainissement ont dépassé leur capacité maximale	<p>Renouvellement et réhabilitation des réseaux d'assainissement des villes adoptés dans les différents gouvernorats de la République et extension des stations dépassant leur capacité maximale grâce à:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation et réhabilitation du réseau dans le cadre du programme d'extension et de réhabilitation des installations d'épuration pour protéger la Méditerranée (DEPOLMED-La première tranche) - Rénovation et réhabilitation du réseau dans le

	<p>cadre du programme d'extension et réhabilitation des réseaux d'assainissement des villes adopté pour 10 gouvernorats (Bizerte, Zaghouan, Beja, Siliana, Kef, Jendouba, Kasserine, Sidi Bouzid, Sfax et Kébili)</p> <ul style="list-style-type: none"> - extension et réhabilitation du réseau dans le cadre du programme intégré d'amélioration de la situation environnementale du lac de Bizerte -Poursuite du programme d'extension et de réhabilitation de 19 stations d'assainissement et 130 stations de pompage - Le démarrage de l'extension de la station d'assainissement de Hammamet Sud dans le cadre du projet d'assainissement ONASIV
<p>Les eaux usées industrielles fortement polluées, continuent d'être injectées dans le réseau en raison du non-fonctionnement des unités de traitement primaire des industriels, ce qui affecte négativement les stations d'assainissement et la qualité de l'eau traitée destinée à l'irrigation ou déversée dans le milieu naturel</p>	<p>Mise en œuvre du programme d'élimination des rejets liquides industriels (un programme visant à séparer les eaux industrielles hautement polluées des eaux urbaines) en réalisant les projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Poursuite du projet de la station d'assainissement industriel du Pôle Technologique de Monastir -Lancement d'un programme en 3 tranches d'assainissement de 9 grandes zones industrielles.
<p>Faible taux de réutilisation des eaux traitées, qui est d'environ 22%</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Améliorer la qualité des eaux traitées à travers des programmes d'extension et de réhabilitation des stations d'assainissement, le programme de traitement des eaux usées industrielles et le programme de gestion des boues -L'inclusion d'un traitement complémentaire dans la nouvelle station d'assainissement
<p>L'augmentation de la consommation d'énergie entraîne la hausse des coûts des services d'assainissement</p>	<p>Développer et réhabiliter les méthodes de traitement actuelles en utilisant des technologies modernes d'économie d'énergie. Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un programme</p>

d'efficacité énergétique comprenant 12 stations d'assainissement sera lancée.

DANS LE DOMAINE DE LA PREVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION :

Problèmes Et lacunes	Propositions pour remédier aux Lacunes dans la mise en œuvre des indicateurs de programme
<p>Revoir et compléter le système juridique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Publication du code de l'environnement - Publication d'un texte sur la prévention des risques des sites industriels - Révision du décret n ° 1991 de 2005 relatif aux études d'impacts sur l'environnement - Préparer et revoir les termes de références sectorielles liées aux études d'impacts sur l'environnement - Activer le système d'études environnementales stratégiques - Fournir les ressources humaines et logistiques pour assurer le suivi sur le terrain des projets approuvés par l'administration
<p>Le contrôle environnemental</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'absence de mécanisme pour éviter les accidents environnementaux et l'intervention en cas de défaut du système de réduction de la pollution au sein des entreprises - Le nombre limité d'observateurs et d'équipement nécessaire pour 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre l'autocontrôle environnemental des Entreprises de services industriels qui ont des activités polluantes vue que les textes juridiques sont disponibles - Renforcer le système de suivi de l'agence, le rationaliser et l'orienter vers les activités qui ont le plus d'impact sur l'environnement et sur les ressources naturelles

<p>le suivi, vu le nombre d'établissements par rapport aux moyennes internationales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficulté à surveiller certaines institutions faute de moyens nécessaires (établissements pétroliers dans le désert et la mer, projets d'élevage de poissons, grandes entreprises industrielles publiques) 	
---	--

DANS LE DOMAINE BIODIVERSITE

Problèmes Et lacunes	Les propositions Pour remédier aux problèmes
<ul style="list-style-type: none"> - De par sa situation géographique entre mer et désert, le climat sec et semi-aride domine une grande partie de la Tunisie. - Des ressources naturelles limitées et fragiles qui sont exposées à plusieurs contraintes, notamment l'aggravation du phénomène de désertification, qui menace les trois quarts de la superficie du pays, et des activités humaines qui ne respectent pas l'équilibre environnemental, ce qui conduit à la surexploitation des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> -Élaborer et mettre en œuvre des plans intégrés de lutte contre la dégradation des terres aux niveaux national, régional et local -Établir et mettre en œuvre un plan participatif pour une gestion rationnelle des ressources en eau -Actualiser et mettre en œuvre la stratégie nationale de préservation de la diversité biologique et des écosystèmes -Inventaire et évaluation générale

<p>et la détérioration de nombreux systèmes, en plus du changement climatique par le réchauffement et l'élévation du niveau de la mer.</p> <p>-Ces ressources naturelles limitées, fragiles et vulnérables ne pourront à l'avenir répondre aux besoins croissants de la population.</p>	<p>des ressources naturelles</p> <p>-Adopter et mettre en œuvre une stratégie nationale pour limiter le changement climatique.</p>
---	--

DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE:

Problèmes et lacunes	Propositions pour remédier aux problèmes
<ul style="list-style-type: none"> • Un déficit important de ressources humaines, d'autant plus qu'avec les programmes et projets qui sont réalisés et suivis dans le cadre de la gestion budgétaire par objectifs, il existe d'autres programmes et projets dans le cadre du fonds vert pour le climat et du centre et Réseau des technologies climatiques. • L'absence de plan de communication de la Direction générale du développement durable, malgré la demande lors de la préparation de chaque budget, a affecté le processus de communication sur les programmes et projets de la direction générale et l'élaboration d'un plan de communication à cet effet. • Certains obstacles existent encore pour généraliser le concept de développement durable dans la plupart des secteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'administration en ressources humaines et pourvoir les postes vacants. • Approbation de recrutement d'un spécialiste en communication comme demandé lors de la préparation du budget • La nécessité de développer un programme pour renforcer les capacités des superviseurs

économiques, y compris la confusion avec le concept de protection de l'environnement chez les intervenants dans ce domaine en plus de l'idée erronée que la Direction générale de développement durable est chargée des études uniquement.

chargés du suivre la réalisation des projets afin d'adopter le système Turneps

- Mise en œuvre de la Commission nationale du développement durable et accélération de la création de l'Instance constitutionnelle du développement durable et des droits des générations futures au vu du rôle important qu'elle devrait jouer eu égard à l'étendue de l'engagement à appliquer les principes du développement durable dans le cadre des politiques sectorielles, des plans de développement et des accords conclus à l'avenir par la Tunisie avec des parties internationales liées au développement, à l'instar de l'ALECA proposée à la signature avec l'Union européenne.

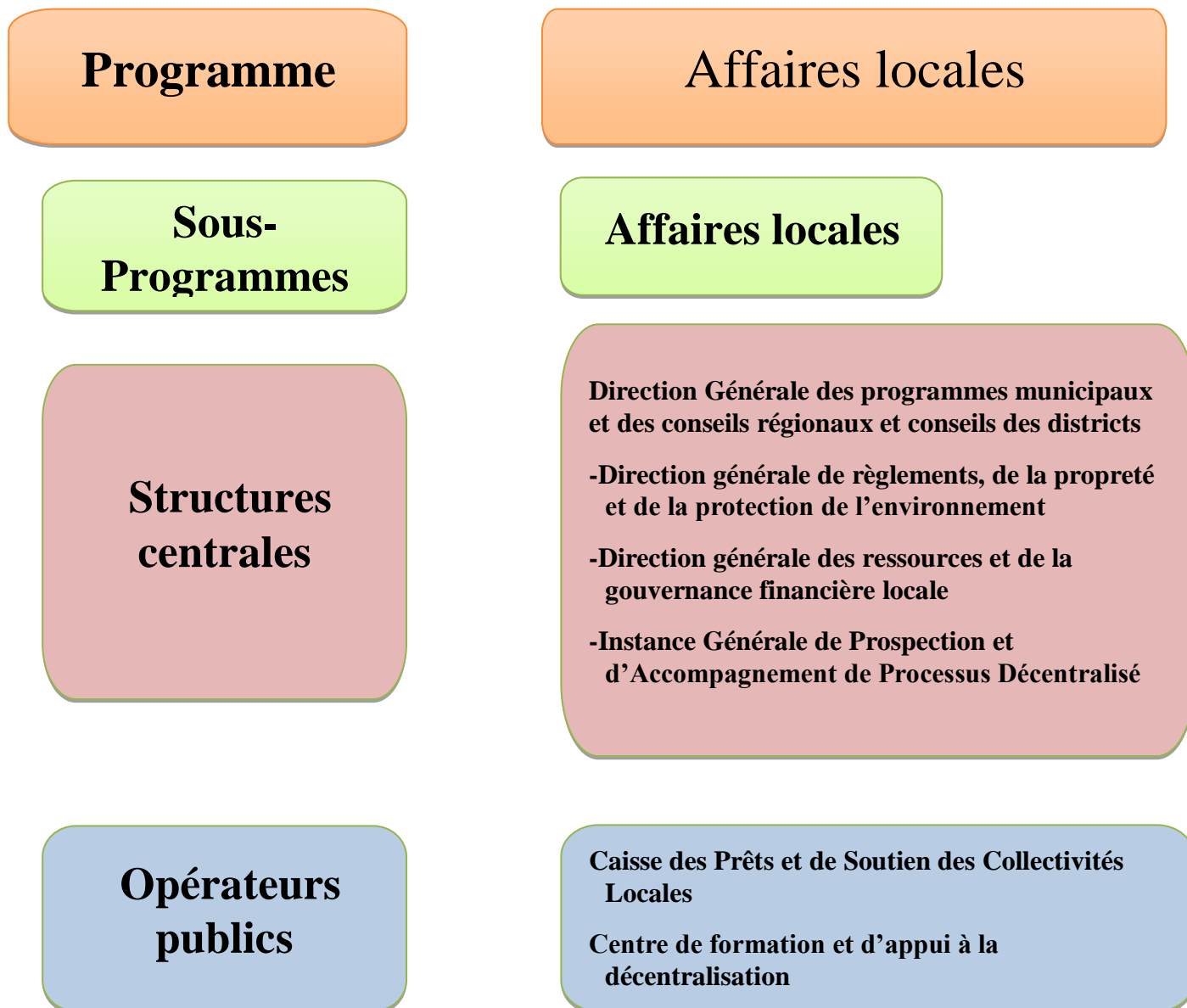
PROGRAMME : AFFAIRES LOCALES

Responsable programme : Fayçal Gazzaz

Directeur général : Ressources et gouvernance financière locale

1- Une présentation générale du programme

1-1 Cartographie du programme :



1-2 LES OBJECTIFS ET LES PRIORITES STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs du programme affaires locales sont :

Objectif 1: Renforcer les capacités de gestion des collectivités locales

Objectif 2 : Renforcer les ressources humaines et financières des collectivités locales

Pour atteindre ces objectifs, le ministère a inscrit les priorités suivantes :

- Continuer à promulguer les textes juridiques relatifs à l'organisation et l'administration des collectivités locales

- Mobiliser les ressources financières
- Promouvoir le développement local pour instaurer le processus de la décentralisation par la réalisation de projets et des interventions, et la prise des dispositions dans divers domaines, mise en œuvre d'études stratégiques et plans d'actions
- Accompagner et encadrer les collectivités locales pour l'administration des affaires locales, la préparation et l'exécution des plans d'actions, la réalisation des projets de développement en adoptant l'approche participative avec les ministères et structures

2. PRESENTATION DE LA PERFORMANCE DU PROGRAMME DE L'ANNEE 2019:

1-2 Exécution du budget

Les prévisions du programme affaires locales étaient de 633.532 MD en 2019, alors que les réalisations étaient de 659.429 MD soit une augmentation de 25.897 MD et un taux de 104%.

Ces crédits sont répartis comme suit :

- **Budget de fonctionnement :**

Les prévisions des dépenses de fonctionnement au cours de l'année 2019 se sont élevées à 506.232 MD alors que les Crédits consommés au titre de la même année était de 529.429 M D soit une augmentation de 23.197 M. D. et un Taux de Réalisation de 104%.

- **Budget d'investissement :**

Les prévisions des dépenses d'investissement au cours de l'année 2019 se sont élevées à 127.300 MD alors que les Crédits consommés étaient de 130MD., enregistrant ainsi une augmentation de 2.7 M.D. Et un taux de réalisation de 102%.

Tableau 1
Exécution du budget du programme des Affaires locales pour l'année 2019 par
rapport aux Prévisions
Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

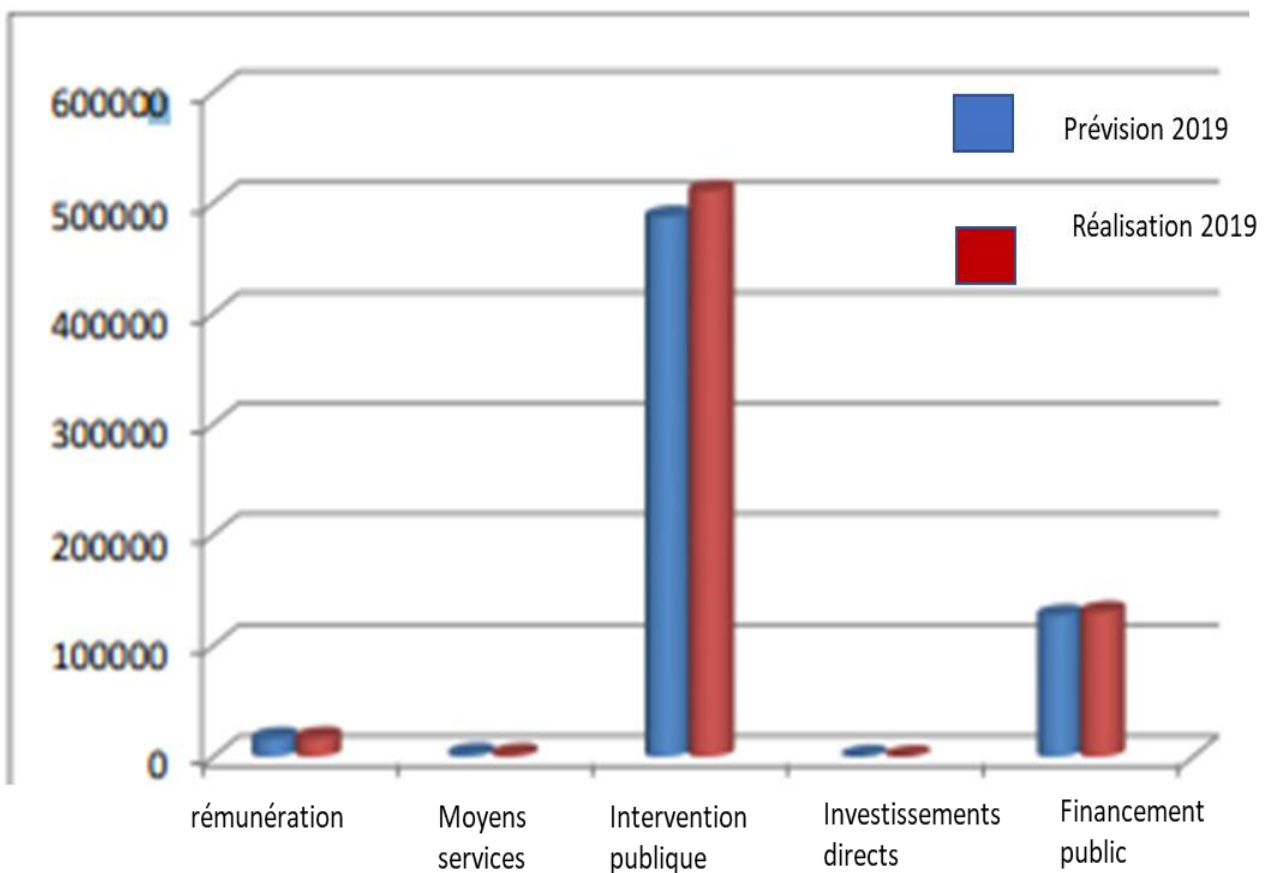
Unité : mille dinars

Dépenses	Estimations 2019	Réalizations 2019	Réalizations par rapport aux estimations 2019	
			Montant	Taux %
<u>Dépenses de fonctionnement</u>	506232	529429.9	23197.9	104
Rémunération	16550	16945	395	102
Moyens de services	2387	1949	-438	81
Intervention publique	487295	510535.9	23240.9	104
<u>Dépenses d'investissement</u>	127300	130000	2700	102
Investissements directs	300		-300	
Sur les ressources générales du budget	300		-300	
Sur les ressources de prêt extérieurs				
Financement publique	127000	130000	3000	102

Sur les ressources générales du budget	127000	130000	3000	102
Sur les ressources de prêt extérieurs				
Total Programme	633532	659429.9	25897.9	102

*Sans prendre en compte les ressources propres des entreprises.

GRAPHIQUE 1 : COMPARAISON REALISATION ET PREVISION DU BUDGET PROGRAMME DES AFFAIRES LOCALES 2019 - REPARTITION PAR NATURE DE LA DEPENSE (PAIEMENT)



2-2 PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE PERFORMANCE :

• Les principales réformes et objectifs stratégiques réalisées et directement liées au programme :

Les réformes en relation directe avec le programme des affaires locales ont touché divers domaines : la gestion, les ressources humaines et financières, la coopération entre communes, la démocratie participative et le développement local, à travers les Réalisations et activités suivantes :

A- mettre les bases du processus de décentralisation par la publication des textes juridiques suivants :

- Décret gouvernemental n ° 2019-169 du 18 février 2019 fixant le nombre de membres des comités de gestion temporaires dans les communes.
- Décret gouvernemental n ° 2019-350 du 10 avril 2019 portant nomination du président et des membres du comité national pour former les membres des conseils municipaux.
- Décret gouvernemental n ° 2019 -351 du 10 avril 2019 portant nomination du chef et des membres de la Haute commission Financière Locale.
- Décret gouvernemental n ° 2019-401 du 6 mai 2019 fixant les conditions et modalités de mise en œuvre des mécanismes de démocratie participative prévus à l'article 30 du Code des collectivités locales.
- Décret gouvernemental n ° 2019-941 du 16 octobre 2019 fixant le modèle de convention portant attribution d'une collectivité locale à une autre collectivité locale ou à un établissement ou une entreprise publique l'exercice de l'une de ses compétences propres
- Un arrêté conjoint du ministre des Finances et du ministre des Affaires Locales et de l'Environnement du 29 mars 2019 modifiant l'arrêté conjoint du 22 juin 2018 fixant les critères de répartition des appuis financiers annuels du budget de l'Etat entre les collectivités locales.

Dans le même contexte, le ministère a entrepris ce qui suit :

- * Elaboration d'un guide sur la préparation, la mise en œuvre et la clôture du budget de la commune selon les termes et procédures stipulées dans le code des Collectivités Locales, et organisation de formations dans ce domaine en coopération

avec le Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation au profit des maires et des chefs des commissions financières élues.

*Organisation de séminaires de sensibilisation sur l'amnistie fiscale communale au profit des communes, en partenariat avec le Ministère des Finances et le Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation.

*Organisation de séminaires de sensibilisation au profit des municipalités nouvellement créées dans le domaine de la mobilisation des ressources municipales, en coopération avec le Centre d'appui à la formation et à la décentralisation.

*Préparation d'un programme spécifique pour la réhabilitation de 18 abattoirs municipaux, pour un coût estimé à environ 40,8 MD. En coordination avec le ministère de l'Agriculture, des ressources en eau et de la pêche et le Ministère du commerce,

* Initiation de la mise en œuvre d'un programme spécial de réhabilitation de 8 entrepôts municipaux dans les gouvernorats du Grand Tunis, pour un coût d'environ 4 M.D. Financé conjointement par le Ministère et la Caisse des Prêts et de Soutien des Collectivités Locales.

* Acquisition de 396 véhicules (matériel de nettoyage et voirie) au profit de 158 communes sous forme de prêts de 90 M.D. par le biais de la Caisse des Prêts et de Soutien des Collectivités Locales.

B. Développement local : les municipalités levier du développement

En application des exigences constitutionnelles et juridiques qui reconnaissent la fonction de développement des collectivités locales prenant en compte la bonne gestion des fonds publics, la planification urbaine et le développement urbain efficaces, la protection de l'environnement et des ressources naturelles, et la solidarité entre générations, groupes et entités avec la participation de la société civile, d'une part, et pour promouvoir le développement local selon des critères liés à la discrimination positive et à la réduction des disparités régionales, d'autre part, les services du ministère des Affaires locales ont mené un certain nombre d'activités, dont principalement:

➤ **Mobiliser des ressources financières :**

• **Soutien financier annuel aux collectivités locales :**

Les crédits programmés pour l'année 2019 :480 000 000 DT ; Contre 440 395 000 DT en 2018, soit une augmentation de 39 605 000 DT, soit 9%. Les montants annuels de soutien alloués pour l'année 2019 ont été répartis comme suit :

- 85% à hauteur de 408.000.000DT : alloués au financement des dépenses de fonctionnement qui ont été distribuées aux collectivités locales, (dont 89% soit

363.120.000 DT au profit des communes, et 11% soit 44.880.000 DT pour les conseils régionaux), Ces montants ont été décaissés à l'exception de 2 000 000 DT. ont été reporté au prochain budget.

- 15%, d'un montant de 72 000 000 DT : alloués au financement des dépenses d'investissement et des besoins imprévus et d'urgence, et ils ont été entièrement décaissés.
- **Fonds de coopération entre les collectivités locales : les** Crédit programmé pour l'année 2019 : 100 000 000 DT, contre 94 000 000 DT en 2018, soit une augmentation de 6000 000 DT et un taux de 6%.

L'intégralité des crédits programmé à cet effet ont été décaissés en les transférant au profit des communes et des conseils régionaux en trois tranches, étant signalé la persistance de certaines difficultés d'applications concernant le transfert des ressources du fonds au profit des collectivités locales, résultant principalement de :

- Le retard enregistré par la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz dans le transfert périodique des ressources fiscales à ce titre au profit du Fonds et la mise à la disposition du ministère des données financières relative au recouvrement de la taxe détaillées par collectivité locale.
- Les crédits ouverts du budget n'ont pas été augmenté en fonction de la liquidité réelle disponible dans le fonds, et par conséquent ne pas reporter les excédents du fonds d'une année à l'autre au niveau des crédits ouverts du budget.
- Le Retard dans l'ouverture des crédits budgétaires pour le décaissement des allocations des collectivités locales sur les ressources du fonds.

➤ **Programme du développement urbain et de gouvernance locale pour les municipalités existantes**

À partir de 2016, en coopération avec la Banque mondiale, un nouveau système de financement des investissements municipaux a été adopté. Il est basé sur des nouveaux principes de répartition des subventions de l'Etat aux municipalités, en créant deux types de subventions : subventions affectées et subventions non affectées.

Pour la période 2015-2019 Le programme initial comprend, l'allocation des aides aux municipalités concernées pour 530 MD, dont 287 MD pour des subventions non affectées et 225 M.D en subventions affectées pour la réhabilitation de 158 projets municipaux, pour un coût de 175 MD et 38 projets en milieu rural, pour un coût de 50 M.D ainsi que 17 M.D pour renforcer les capacités des municipalités.

❖ **Subventions non affectées :**

Ces subventions sont allouées pour financer des projets communaux qui sont arrêtés par les municipalités selon une méthodologie participative et sont ajustés annuellement selon des mesures objectives qui prennent en compte la population et la capacité fiscale de chaque municipalité et l'indice de développement régional pour assurer une discrimination positive et réduire les disparités de développement entre les communes.

L'octroi de la subvention annuelle non affectée est lié à la réponse de la municipalité aux conditions minimales requises et aux résultats de l'évaluation des performances de gestion de la collectivité locale.

Les subventions non affectées d'un montant de 128,5 MD en 2019 ont contribué au financement de 40% du coût global estimé à 320 MD du programme annuel d'investissement municipaux pour l'année 2019 ; Alors que les dépenses totales pour les investissements réalisés au cours de la même année s'élevaient à environ 272 MD, atteignant ainsi 85,14% du coût du programme et enregistrant une légère amélioration par rapport aux résultats de 2018 (84,83%).

Subventions globales programmées et distribuées aux municipalités courant 2018-2019 compte tenu des résultats atteints par rapport aux conditions minimales et résultats de performance

Les montants	2018	2019
Programmé	80	127
Distribué	70,6	128,9

❖ **Subventions affectées :**

Ces aides sont allouées pour financer des programmes nationaux arrêtés par l'État.

Les subventions affectées entre 2016 et 2019 pour financer des projets de réhabilitation des quartiers populaires afin de réduire les disparités régionales se sont élevées à 225 MD, couvrant 229 quartiers répartis entre 144 communes et conseils régionaux

Les travaux sont achevés pour 117 Projets (sur 158 projets communaux) au profit d'environ 363.472 habitants, soit un taux estimé à 79 % du nombre total d'habitants bénéficiant des interventions du programme dans les municipalités. Les municipalités bénéficiaires de ces interventions ont réalisé plus de 386 km de revêtement de routes et la création d'environ 3854 points d'éclairage jusqu'à 2019.

Au cours de l'année 2019, le Ministère a signé une convention cadre avec l'Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine (ARRU) pour réaliser les projets supplémentaires afin de réduire les disparités régionales, inclus dans le programme de développement urbain et de gouvernance locale pour la période 2019-2022.

❖ Le programme spécial d'investissements au profit des municipalités nouvellement créées et des municipalités ayant fait l'objet d'extension de leur territoire

Le plan de développement pour la période 2016-2020 a inclus le programme spécifique d'investissement au profit des résidents des zones non couvertes par le système municipal, soit au profit de 3,5 millions d'habitants. Le programme comprend des subventions affectées pour 86 municipalités nouvellement créées et des subventions non affectées pour 185 municipalités ayant fait l'objet d'une extension de leur territoire.

Programme sous forme de subventions affectées pour 86 municipalités nouvellement créées pour la période 2020-2022

Le ministère des Affaires Locales a préparé un programme d'investissement spécial pour les nouvelles municipalités, et les ressources nécessaires sont estimées à 336,6 MD ont été allouées sous forme de subventions affectées par le biais de la Caisse des Prêts et de Soutien des Collectivités Locales (CPSCL).

Un comité ministériel pour coordonner les programmes susmentionnés a été créé et les 28 novembre et 27 décembre 2019, se sont tenues les premières réunions sous la présidence du ministre des Affaires locales, et il a été approuvé l'octroi des subventions affectées à 67 communes nouvellement créées pour un montant de 265 MD, soit 79% du total des investissements programmés. Etant signalé que le transfert des subventions au profit des communes bénéficiaires reste lié à l'avancement de la réalisation des projets prévus dans leurs programmes. .

Programme sous forme de subventions affectées au profit de 185 municipalités agrandies :

Suite à la généralisation du système municipal pour inclure l'extension territoriale pour 185 communes, des subventions de 480 MD ont été allouées au profit de ces communes, elles ont été informées et invitées à programmer les projets qui seront financés par ces subventions, à partir de l'année 2020, avec un engagement de les affecter exclusivement aux zones d'extension.

Un comité ministériel de pilotage a été créé pour le programme susmentionné au cours de l'année 2019, la première réunion a été consacrée pour examiner et approuver les

critères de distribution des subventions non affectées au profit des 185 municipalités concernées par l'extension, après que les communes concernées ont été informées en octobre 2019 des montants des subventions qui leur sont alloués.

Ces investissements comprennent la réalisation de projets d'infrastructure, de projets économiques et de bâtiments administratifs selon le principe de la libre gestion, l'adoption d'une méthodologie participative et après approbation par les conseils municipaux au cours de l'année 2019 lors de la préparation des plans d'investissement annuel 2020.

❖ **Les marchés groupés pour soutenir l'investissement local**

Dans le cadre du soutien des collectivités locales, la Caisse des Prêts et de Soutien des Collectivités Locales (CPSCL), a réalisé les marchés suivants au cours de l'année 2019:

- Un marché d'acquisition de matériel de nettoyage et de voirie entre 2018 et 2019 concerne 523 engins répartis en 17 tranches au profit de 157 municipalités, d'une valeur totale égale à 84 MD, Financé par des prêts du CPSCL d'un montant de 80 M.D, et des subventions exceptionnelles de 4 MD,

-Un marché pour l'acquisition de 11356 conteneurs en plastique, d'une valeur totale de 5,2 M.D,

❖ **Financer des projets d'investissement des municipalités**

Au cours de l'année 2019, la Caisse des Prêts et de Soutien des Collectivités Locales a entrepris le financement de projets d'investissement pour les municipalités par:

- L'allocation d'un montant de 137,9 MD. Sous forme de subventions non affectées dans le programme de développement urbain et de gouvernance locale au profit de 272 municipalités, dont 10,9 M.D différé depuis 2018.

- La publication des résultats définitifs des dossiers des conditions minimales requises, dont le résultat était comme suit : 263 communes conformes aux conditions et 9 communes non conformes.

Aussi, 127 MD de subventions non affectées ont été réparties entre 263 communes au cours du mois d'avril, alors que les huit communes restantes n'ont pas reçu leur part d'une valeur de 3 M.D qui seront inclus dans le programme de l'année 2020 pour porter le total reporté à 9 MD.

Approbation initiale pour financer 416 projets (sans tenir compte de l'opération d'acquisition d'équipement) d'une valeur totale de 243,1 MD (contre 108,1 MD en 2018) dont 125,2 MD sous forme de prêts, soit un taux de réalisation de 101% des prévisions budgétaires (128,7.MD) et 70,3 M.D sous forme de subventions affectées

(dont 36,4 M.D pour les projets des conseils régionaux et villageois) soit un taux de réalisation égal à 145% du budget prévisionnel (48,5 MD).

- Attribution de l'approbation finale du financement de 379 projets d'une valeur totale de 182,6 MD (contre 132,7 MD en 2018), dont 124,4 MD sous forme de prêts, soit un taux de réalisation de 97 % des prévisions budgétaires (128,7 MD) et 27,8 M.D sous forme de subvention affectées, soit un taux de réalisation de 43% des prévisions budgétaires (64,0 MD).

- Transfert des crédits pour financer des projets d'investissement pour des collectivités locales d'un montant de 300,7 MD (contre 184,9 MD en 2018) soit un taux de réalisation 78% du budget prévisionnel (385,2 MD) réparti en : prêts de 73,9 MD soit un taux de réalisation de 60% des prévisions budgétaires (122,2 MD) et 128,9 MD de subventions non affectées soit un de taux de réalisation de 93 % des prévisions budgétaires (137,9 MD) et 42,4 MD de subventions affectées soit un taux de réalisation de 66% des estimations budgétaires (64,0 MD) et 54,6 MD sous forme de subventions exceptionnelles et un taux de réalisation égal à 95% des prévisions budgétaires (56,6 M.D) dont 50,5 M.D à titre de régularisation concernant des marchés d'équipement conclus au cours de 2016 et de 2017.

❖ **Améliorer le système de propreté et d'esthétique des villes à travers :**

- L'étude de la restructuration du secteur de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour déterminer le rôle des collectivités locales et l'application des grandes orientations de l'Etat dans le domaine.
- Continuer à mettre en œuvre le Programme de réhabilitation environnementale des municipalités,
- L'approbation du programme pour réduire la quantité de déchets à travers le tri sélectif des déchets à la source dans les zones touristiques et quelques cartiers pilotes
- Financer la préparation d'un plan de communication et de sensibilisation pour assurer l'implication des différents acteurs de la gestion des déchets pour permettre la réussite du système de tri sélectif d'un montant estimé à 35,894MD
- L'équipement et à la formation des agents de police de l'environnement,
- Structurer le cadre institutionnel de la lutte contre les insectes,

● **OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : RENFORCER LES CAPACITES DE GESTION DES COLLECTIVITES LOCALES**

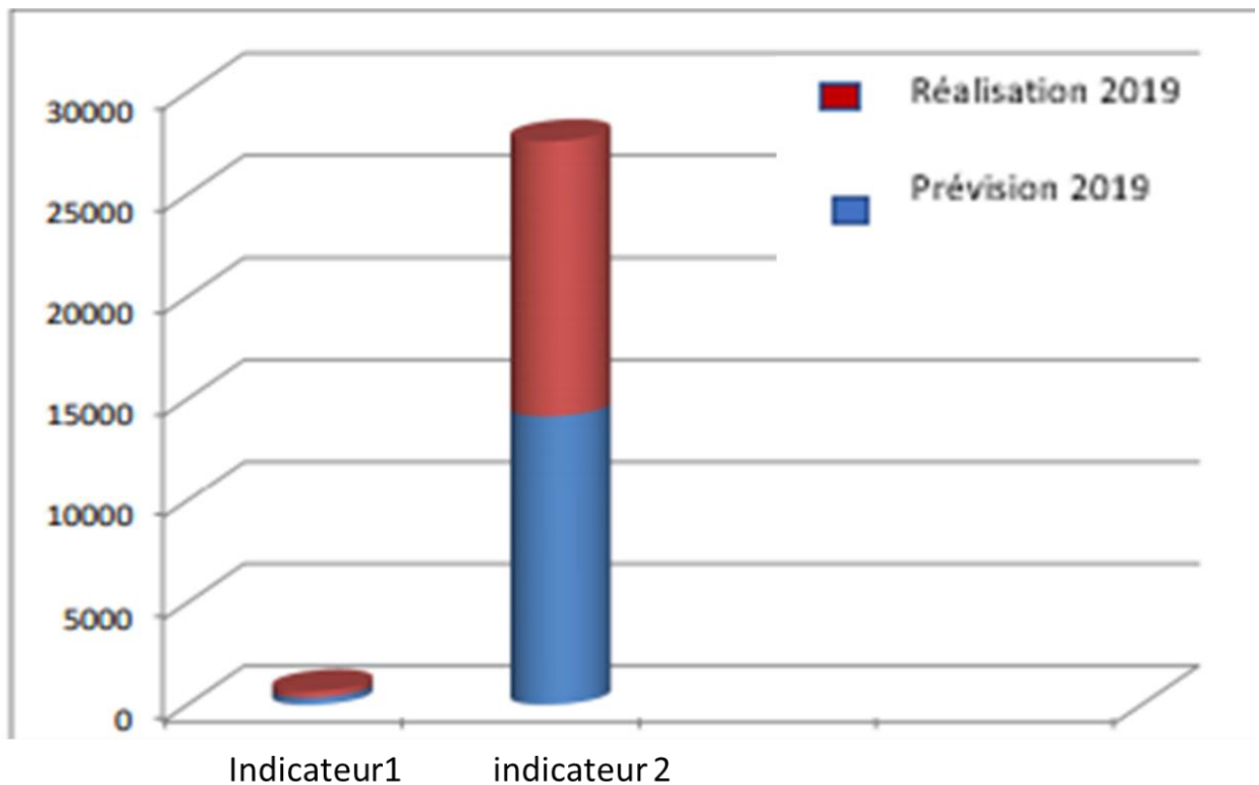
Présentation de l'objectif stratégique :

Le centre de formation et d'appui à la décentralisation (**CFAD**) ,veille à renforcer les capacités de gestion des cadres et agents des collectivités locales en réalisant des activités de formation dans les domaines de l'administration, la planification, le développement et les finances locales. Ces sessions vont permettre aux agents d'être performant, en évitant les fautes de gestion et l'optimisation de l'exploitation des moyens disponibles.

**Tableau 2 : Objectif stratégique 1: Renforcer les capacités de gestion
Des collectivités locales (CL)**

Indicateur de performance	Unité	Réalisation 2018	Prévision 2019	Réalisation 2019	Comparaison 2018/2019		Comparaison 2018/2019	
		a	b	c	d=c-a	d/a%	M=c-b	c/b%
Indicateur 2.1.1 Nombre d'activités de formation programmées pour les CL	Nombre		350	310			- 40	88.57%
Indicateur.2.1.2 Nombre de bénéficiaires des activités de formations programmées pour les CL	Nombre		14160	13443			-717	94.93%

Graphique 2 : comparaison entre réalisations et prévisions 2019 des indicateurs de l'objectif stratégique :Renforcer les capacités de gestion des collectivités locales



Analyse et interprétation des résultats obtenus par rapport aux prévisions de 2019:

Indicateur 2.1.1 : Nombre d'activités de formation programmées pour les CL

Un taux de 88.57% a été enregistré pour l'indicateur Nombre d'activités de formation programmées pour les CL, ceci s'explique par le manque de ressources humaines et matérielles dans le CFAD

Indicateur.2.1.2 : Nombre de bénéficiaires des activités de formations programmées pour les CL

Un taux de 94.93% a été enregistré pour cet indicateur, ceci s'explique par le manque de ressources humaines et matérielles dans le CFAD

●OBJECTIF STRATEGIQUE 2: RENFORCER LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES DES COLLECTIVITES LOCALES

Présentation de l'objectif

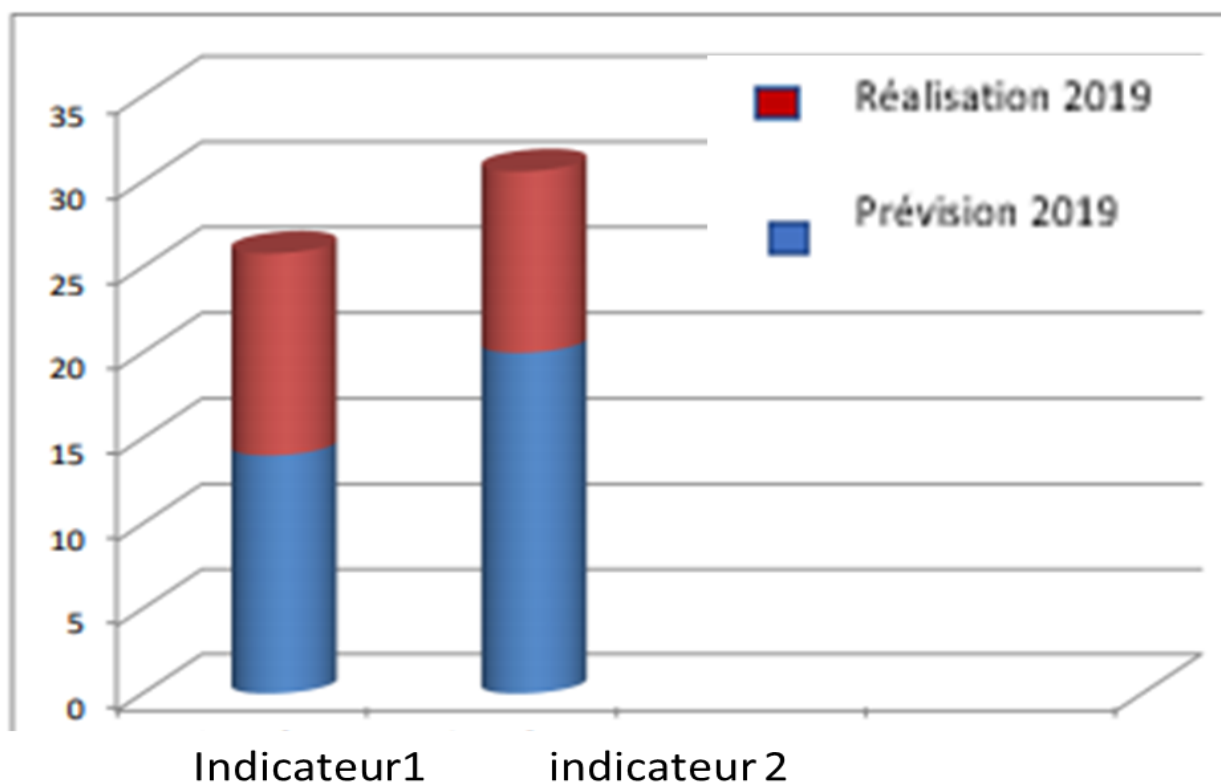
Cet objectif vise à augmenter progressivement le taux d'encadrement de 15% dans une première phase du processus et à 25% au courant de la dernière année de la troisième phase du processus. Cet objectif vise aussi l'efficacité des interventions publiques et la prise en charge des nouvelles compétences à travers la mobilité fonctionnelle et le recrutement. Les besoins des CL en cadres et en hauts cadres administratifs et techniques pour les 9 prochaines années sont estimés à environ 7000 nouveaux cadres.

Aussi les ressources financières locales du budget de l'Etat vont passer de 8% à 19% ce qui permettra aux CL une indépendance financière et la prise en charge des nouvelles prérogatives dans le cadre de la décentralisation.

Tableau3 : Objectif stratégique2.2.1 : Renforcer les ressources humaines et financières des collectivités locales

Indicateur de performance	Unité	Réalisation 2018	Prévision 2019	Réalisation 2019	Comparaison 2018/2019		Comparaison 2018/2019	
		a	b	c	d=c-a	d/a%	M=c-b	c/b%
Indicateur 2.1.1 Taux d'encadrement dans les CL	Taux		14%	11.8%			-2.2	84.28%
Indicateur.2.1.2 Taux d'augmentation de l'appui financier annuel aux CL	Taux		20%	10.6%			-9.4	53%

Graphique3 : comparaison entre réalisations et prévisions de 2019 des indicateurs de l'objectif stratégique :Renforcer les ressources humaines et financières des collectivités locales



Analyse et interprétation des résultats obtenus par rapport aux estimations de 2019:

Indicateur 2.2.1 Taux d'encadrement dans les CL

Le taux d'encadrement dans les CL réalisé est de 84.28% , le nombre de cadres «A» dans les municipalités s'élevait à (3 824) du nombre total d'agents (32 272). Le taux tendra vers une augmentation après le recrutement programmé d'environ 1000 cadres

Indicateur 2.2.2: Taux d'augmentation de l'appui financier annuel aux CL

Cet indicateur a connu un taux de réalisation de 53% pour l'augmentation de l'appui financier annuel aux CL

Problèmes et lacunes	Propositions pour remédier aux problèmes
-la non-adéquation des textes actuels pour les transferts de l'Etat aux CL, et le code des collectivités locales notamment après l'application de la décentralisation finan-	-fixer les mécanismes et les normes de mobilisation de répartition et des transferts de l'Etat aux CL, dans le sens de l'augmentation et l'adéquation entre ressources et charges, l'égalité dans la répartition dans le cadre de

<p>cière</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de se préparer à la gestion du budget des CL par objectif conformément au code des CL - révision du système comptable des CL conformément au code des CL pour l'adoption d'une comptabilité à partie double -multiplicité des applications informatiques de gestion financière municipale et le besoin de leurs révisions, en notant qu'elles ne sont pas généralisées à toutes les municipalités ce qui impacte négativement la maîtrise de la gestion financière des ressources et des dépenses, et la bonne gouvernance financière 	<p>la création du fond de coopérations entre les CL.</p> <ul style="list-style-type: none"> - initier progressivement la gestion par objectif des budgets des municipalités avec la coordination des parties intervenantes, afin d'aider les cadres municipaux à adopter les méthodes d'analyses financières, à préparer les tableaux de bords pour un ancrage des principes de la gouvernance financière locale. -continuer les efforts pour assoir un nouveau système comptable pour les CL avec l'amendement du code de la comptabilité publique en coordination avec le ministère des finances, et préparer le passage à une comptabilité à partie double et une comptabilité analytique dans les municipalités - Coopérer avec les services compétents pour développer des applications informatiques financières, dans l'objectif de mettre en place un système d'information intégré qui regroupe les différents domaines de la gestion municipale et qui sera partagé aux niveaux local, régional et central, avec la mise en ligne des déclarations, et les états financiers sur le site des CL
--	---

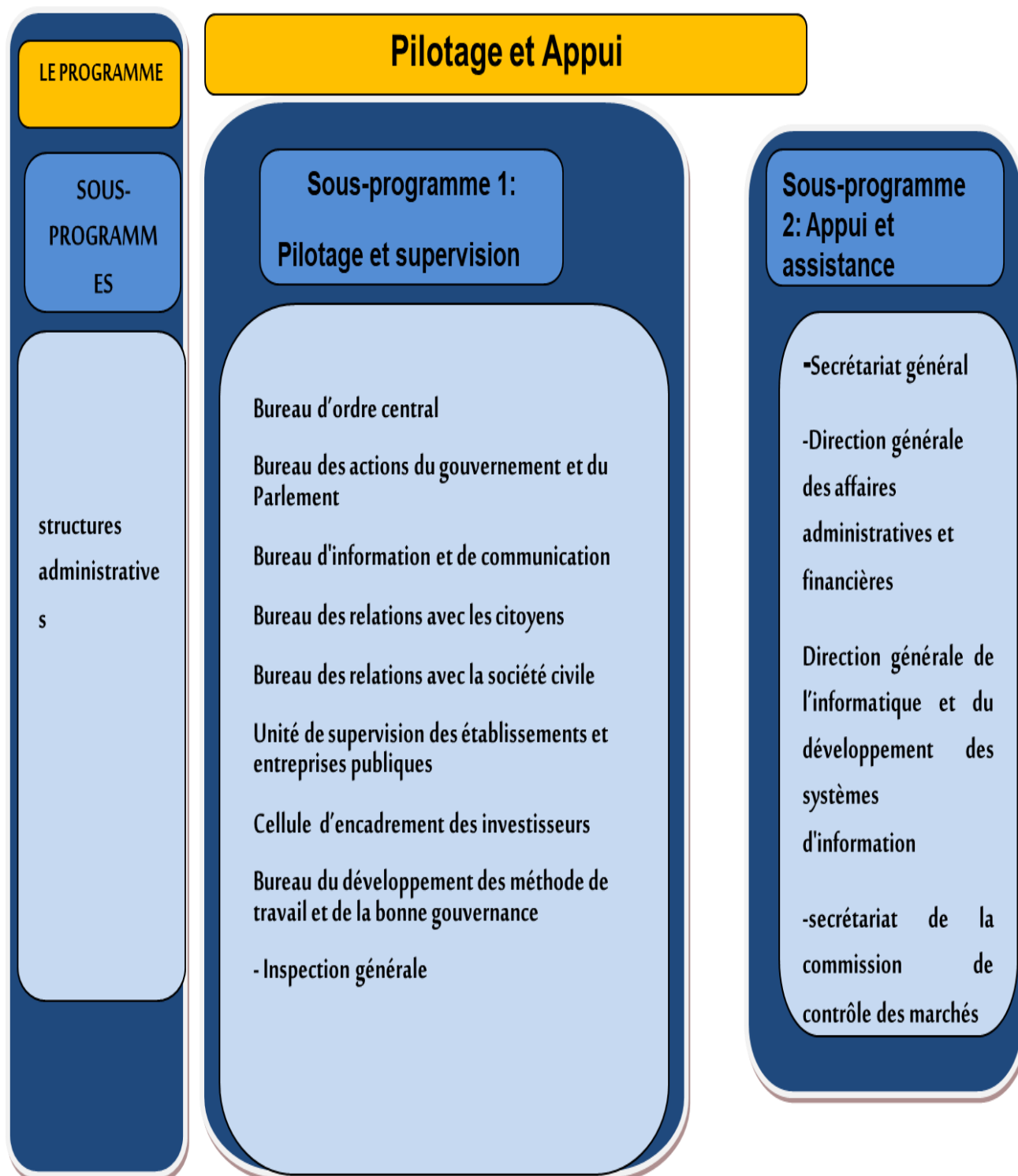
Programme 9: "Pilotage et Appui"

**Responsable du programme : M. Sami
Mohammadi,
Directeur Général des Affaires Administratives et
financières**

Nommé du 14 mars 2019 au 27 Février 2020

1- Présentation générale du programme :

1-1 Cartographie du programme :



1-2 OBJECTIFS STRATEGIQUES ET PRIORITES DU PROGRAMME :

Compte tenu de l'évolution économique, sociale et politique et des défis mondiaux, l'administration publique est appelée à accroître l'efficacité, la transparence, la flexibilité et à améliorer la qualité des services fournis aux citoyens. Dans ce contexte, la stratégie

du programme de pilotage et appui se décline pour la prochaine période autour des orientations suivantes :

- ✓ Réorganiser les services centraux et régionaux conformément à la réforme relative à la gestion du budget par objectifs:
- ✓ Modernisation des méthodes et mécanismes de gestion des ressources humaines.
- ✓ Mise en œuvre du rôle stratégique du ministère dans la conceptualisation, la programmation, les études prospectives et l'élaboration des politiques environnementales et leur évaluation
- ✓ Développement de structures chargées des statistiques, des études économiques et de la planification.
- ✓ Mise en œuvre du rôle des structures consultatives, clarifier leurs tâches et les rendre plus efficaces et réalisables, pour bénéficiers des avis des compétences
- ✓ Veille à la mise en œuvre des engagements internationaux dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable et suivi des processus de développement durable aux niveaux international et régional, et œuvrer à développer ces processus
- ✓ Soutien et développement du travail associatif afin de contribuer à la diffusion de la culture de la protection de l'environnement et du développement durable à travers la mise en place d'un agenda national de travail associatif dans le domaine de l'environnement.

Dans le cadre de ce programme trois (03) Objectifs, étaient fixés:

- **Objectif 1** : Développer les compétences et renforcer les capacités des agents et des cadres dans les domaines de la gestion et de l'administration.
- **Objectif 2** : Développer les procédures, méthodes de travail, de gestion et d'administration.
- **Objectif 3** : Développer les systèmes informatiques et numériques et appuyer leur utilisation au sein des structures du Ministère et des collectivités locales.

2. PRESENTATION GENERALE DES REALISATIONS STRATEGIQUES DU PROGRAMME :

2-2- Principales réalisations et activités :

- Décret gouvernemental n ° 169 de 2019 du 17 février 2019 fixant le nombre de membres des comités de gestion temporaires dans les municipalités. (JORT. Numéro 16, daté du 22 février 2019)
- Décret gouvernemental n ° 2019-291 du 22 mars 2019 fixant les formules et les mécanismes de recrutement, de promotion et de titularisation dans les communes. (JORT n ° 24 du 22/03/2019)
- Décret gouvernemental n ° 2019-350 du 04/10/2019 portant nomination des membres du comité national pour la formation des membres des conseils des collectivités locales (JORT N° 31 du 16/04/2019)
- Décret gouvernemental n ° 351 de 2019 du 04/10/2019 relatif à la nomination des membres du haut Comité des finances locales (JORT n ° 31 du 16/04/2019)
- Décret gouvernemental n ° 401 de 2019 du 6 mai 2019 fixant les conditions et modalités de mise en œuvre des mécanismes de démocratie participative prévus à l'article 30 du code des collectivités locales (JORT n ° 39 du 14/05/2019)

3. RESULTATS DE LA PERFORMANCE ET EXECUTION DU BUDGET DU PROGRAMME POUR L'ANNEE 2019:

1-3 Présentation de l'exécution du budget du programme :

Les prévisions du budget du programme pilotage et appui au titre de l'année 2019 se sont élevées à 135.093 MD alors que les crédits consommés se sont élevés à 188.986MD, d'où une augmentation de 53.893 MD représentant 140 %. Ces crédits sont répartis comme suit :

- **Budget de fonctionnement :**

Les prévisions des dépenses de fonctionnement au cours de l'année 2019 se sont élevées à 10.933 MD alors que les crédits consommés étaient de 8.301 MD, enregistrant une baisse de – 2.632 soit un taux de réalisation de 76%.

• **Budget d'investissement :**

Le budget d'investissement prévu pour 2019, à 1,160 M.D en paiement, les crédits de paiement consommé était de 0.333 soit une baisse de moins 0.827 MD, ce qui porte le taux de réalisation à 28 %.

Le tableau suivant présente la répartition et l'exécution du budget du programme de pilotage et appui selon la nature de la dépense :

Tableau : Exécution du budget du Programme pilotage et appui pour l'année 2019 par rapport aux estimations

Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité: mille dinars.

Dépenses	Estimations 2019 LF	Réalizations 2019	Réalizations par rapport aux estimations 2019	
			Montant	Taux
Dépenses de FONCTIONNEMENT	10933	8301	-2632	76
Rémunération	7088	4858	-2230	68
Moyens de services	3145	2674	-471	85
Intervention publique	700	769	-69	109

Dépenses d'Investissement	1160	333	-827	28
Investissements directs	1160	333	-827	28
Sur les ressources générale du budget	1160	333	-827	28
Sur les ressources de prêt externe affectées				
Financement publique				
Total du Programme	12093	8634	-3459	71
Fonds du Trésor	123000	180352	57352	146
Total Général	135093	188986	53893	140

*Sans prendre en compte les ressources propres des entreprises

Graphique 1 : comparaison entre prévision et réalisation du budget du programme pilotage et appui année 2019

Répartition selon la nature de la dépense (paiement)

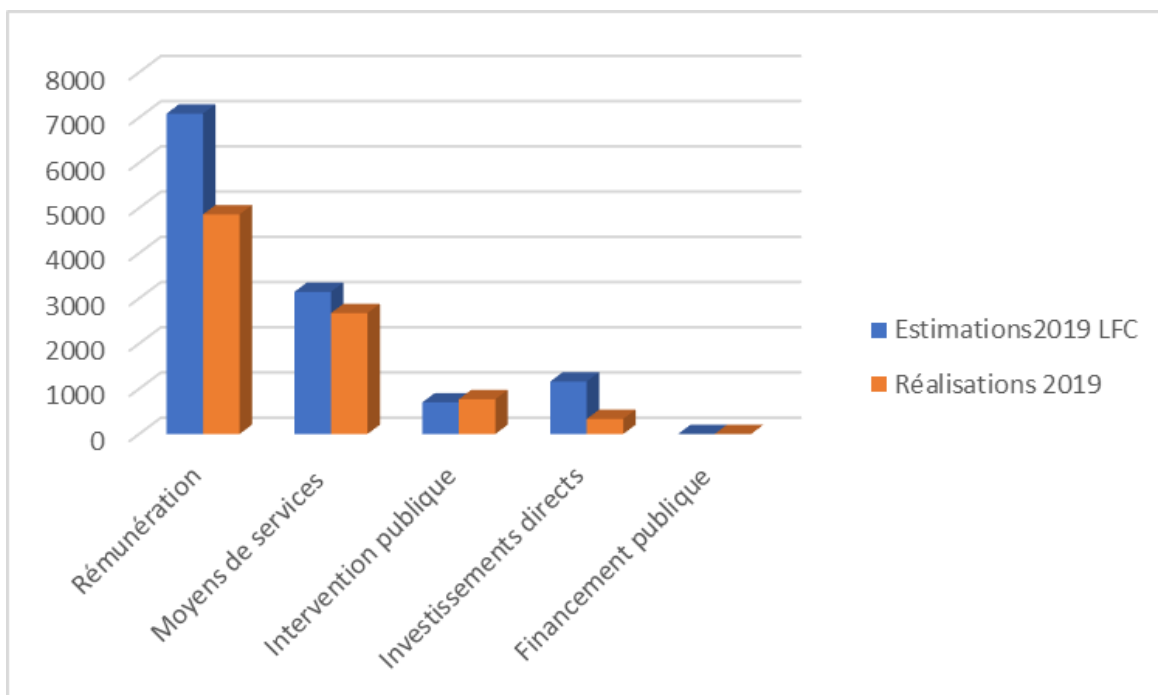


Tableau 2 : Exécution du budget du programme pilotage et appui pour l'année 2019 par rapport aux estimations

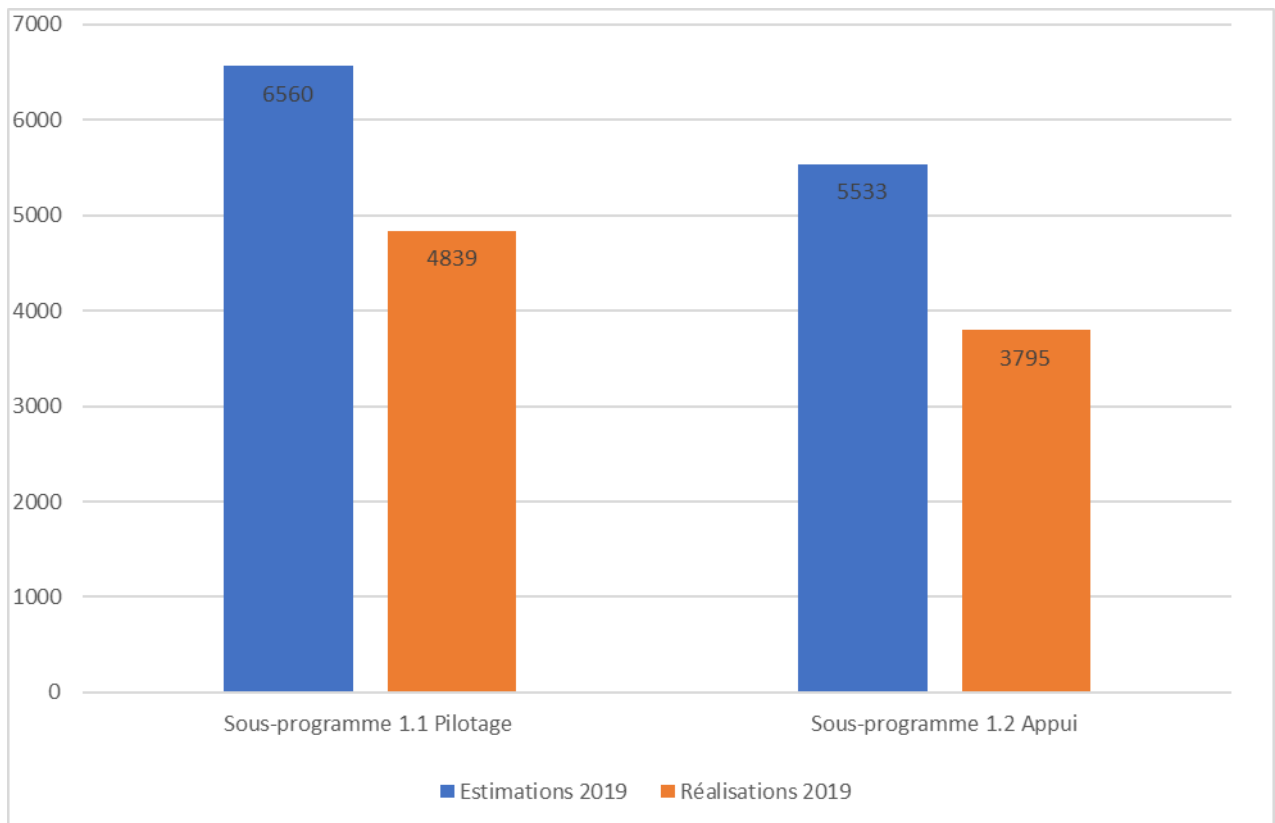
Répartition par sous-programmes (crédits de paiement)

.Unité: milles dinars

Sous-programmes	Estimations 2019 (LF)	Réalisations 2019	Réalisations par rapport aux estimations	
			Montant	Taux de réalisation
Sous-programme 1.1 Pilotage	6560	4839	-1721	73.7
Sous-programme 1.2 Appui	5533	3795	-1738	68.6
Total Général	12093	8634	-3495	71.4

*Sans prendre en compte les ressources propres des entreprises

GRAPHIQUE 2 : COMPARAISON ENTRE REALISATIONS ET ESTIMATIONS DU BUDGET DES SOUS PROGRAMMES ANNEE 2019



2-2 PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE PERFORMANCE :

- **OBJECTIF .1.: DEVELOPPER LES COMPETENCES ET RENFORCER LES CAPACITES DES AGENTS ET DES CADRES DANS LES DOMAINES DE LA GESTION ET DE L'ADMINISTRATION.**

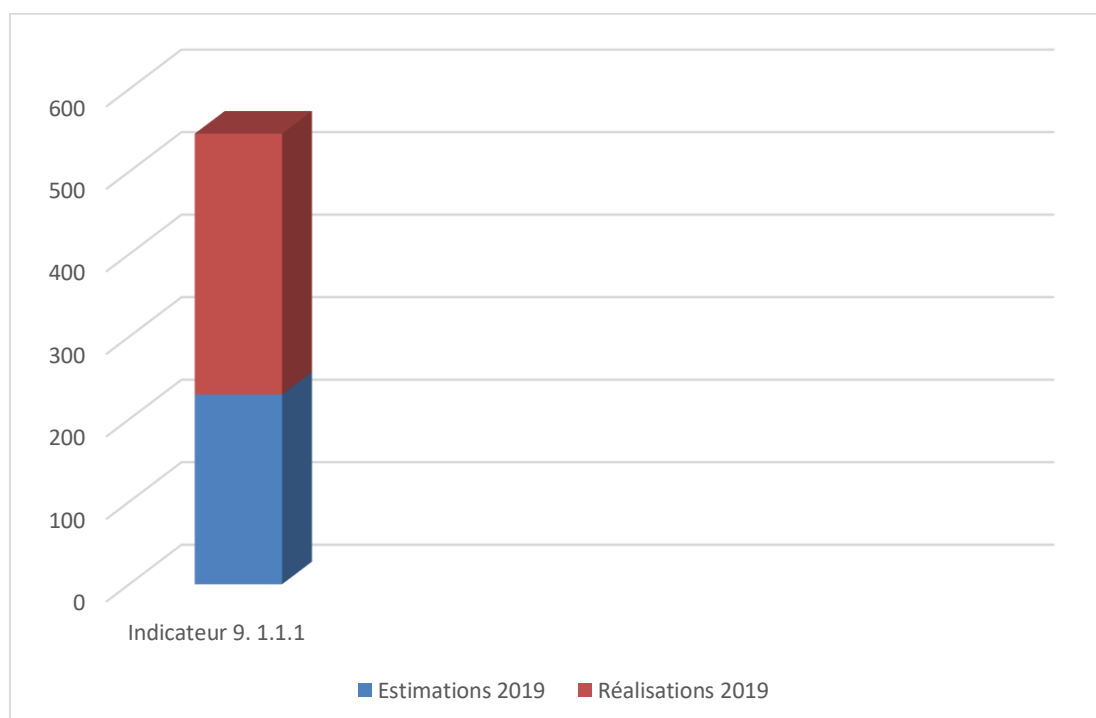
Présentation de l'objectif stratégique :

La promotion de la formation et du recyclage sont considérés comme facteurs essentiels pour moderniser la gestion des ressources humaines et améliorer le rendement et la productivité des administrations publiques et permettre ainsi à l'administration de répondre aux attentes des citoyens, le renforcement des compétences et des capacités professionnelles des agents afin d'améliorer la performance et la qualité des services fournis.

Tableau n ° 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations 2018	Estimations 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison Réalisations et estimation 2019	
		A	B	c	D=C-A	D/A%	M=C-B	C/B %
Indicateur 9. 1.1.1 Nombre d'agents et de cadres bénéficiant de programmes de formation	Nombre d'agents	172	230	316	+144	83.7	+86	137.4%

GRAPHIQUE 3 : COMPARAISON ENTRE ESTIMATION ET REALISATION DE L'INDICATEUR DE L'OBJECTIF 1 POUR L'ANNEE 2019



Analyse des résultats :

L'Indicateur 9.1.1 : Nombre d'agents et de cadres bénéficiant de programmes de formation

Le taux de réalisation est estimé à 137% pour le nombre d'agents bénéficiant de la formation. Cela est principalement dû à l'achèvement des sessions de formation programmées dans les plans de formation de l'année 2019, avec des sessions de formation spécifiques aux agents régionaux qui sont réalisées au niveau régional.

➤ **OBJECTIF 2: DEVELOPPER LES PROCEDURES, LES METHODES DE TRAVAIL, DE LA GESTION ET DE L'ADMINISTRATION.**

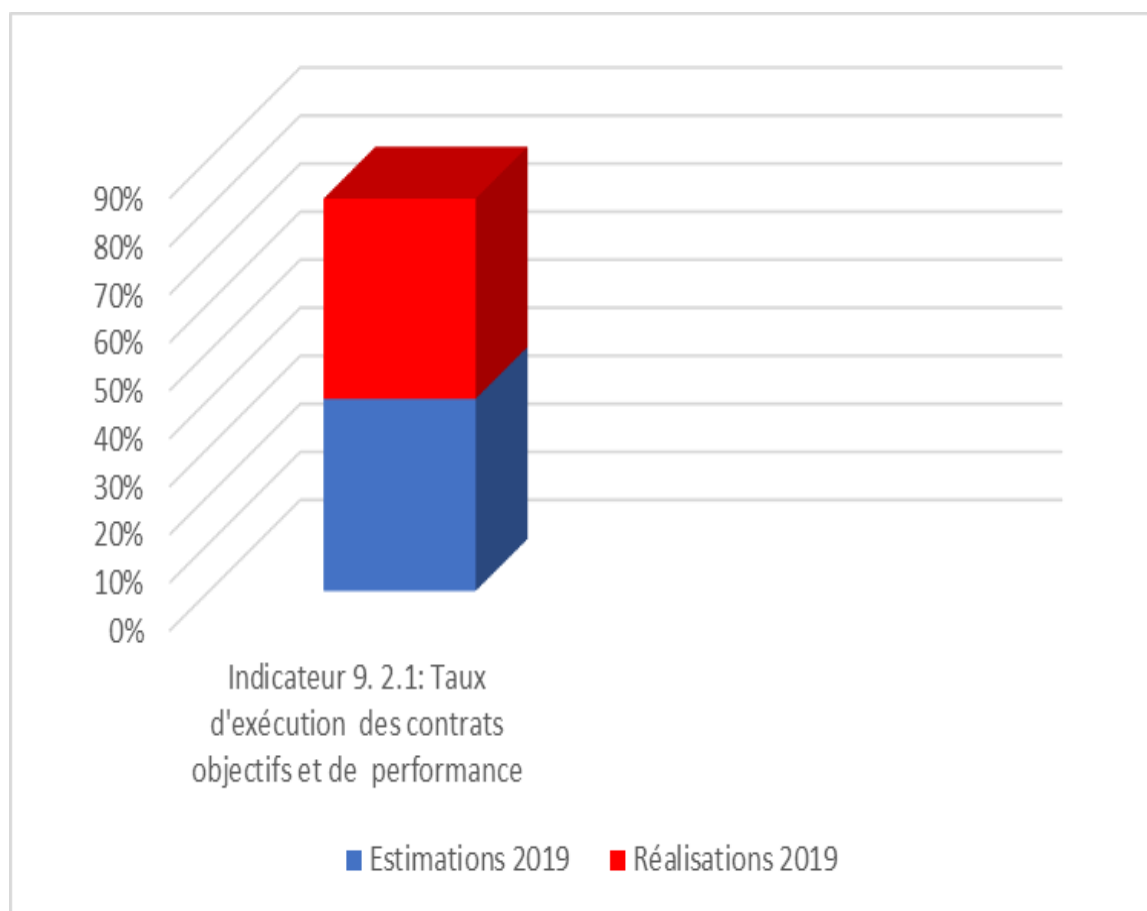
• Présentation de l'objectif :

Le développement des procédures et des méthodes de gestion, la promotion de la qualité et l'amélioration de la qualité des services fournis au citoyen passe par des stratégies et orientations futures et leurs mises en œuvre par les contrats-programmes et les contrats objectifs.

Tableau numéro 4:

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations	Estimations	Réalisations	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison Réalisations et estimation 2019	
		2018	2019	2019	La différence= C-A	Ratio= D/A %	La différence= c-B	Ratio C/B %
		A	B	C				
Indicateur 9. 2.1: Taux d'exécution des contrats objectifs et de performance	%		40%	41.66%			1.66%	104.15 %

GRAPHIQUE4 : COMPARAISON ENTRE REALISATIONS ET PREVISION POUR L'ANNEE 2019 DE L'INDICATEUR DE L'OBJECTIF .2



Analyse et interprétation des résultats obtenus par rapport aux estimations de 2019:

- **Indicateur 9. 2.1: Taux d'exécution des contrats objectifs et de performance**
- Un taux de réalisation de cet indicateur de 104% a été enregistré, malgré les difficultés matérielles et techniques qui ont entravés la réalisation des projets et les difficultés financières que rencontre les établissements publics qui est tributaire aux faibles prévisions

➤ **OBJECTIF STRATEGIQUE 3: DEVELOPPER LES SYSTEMES INFORMATIQUES ET NUMERIQUES ET APPUYER LEUR UTILISATION AU SEIN DES STRUCTURES DU MINISTERE ET DES COLLECTIVITES LOCALES.**

Présentation de l'objectif stratégique :

Cet objectif stratégique sera atteint par la réalisation des objectifs opérationnels suivants:

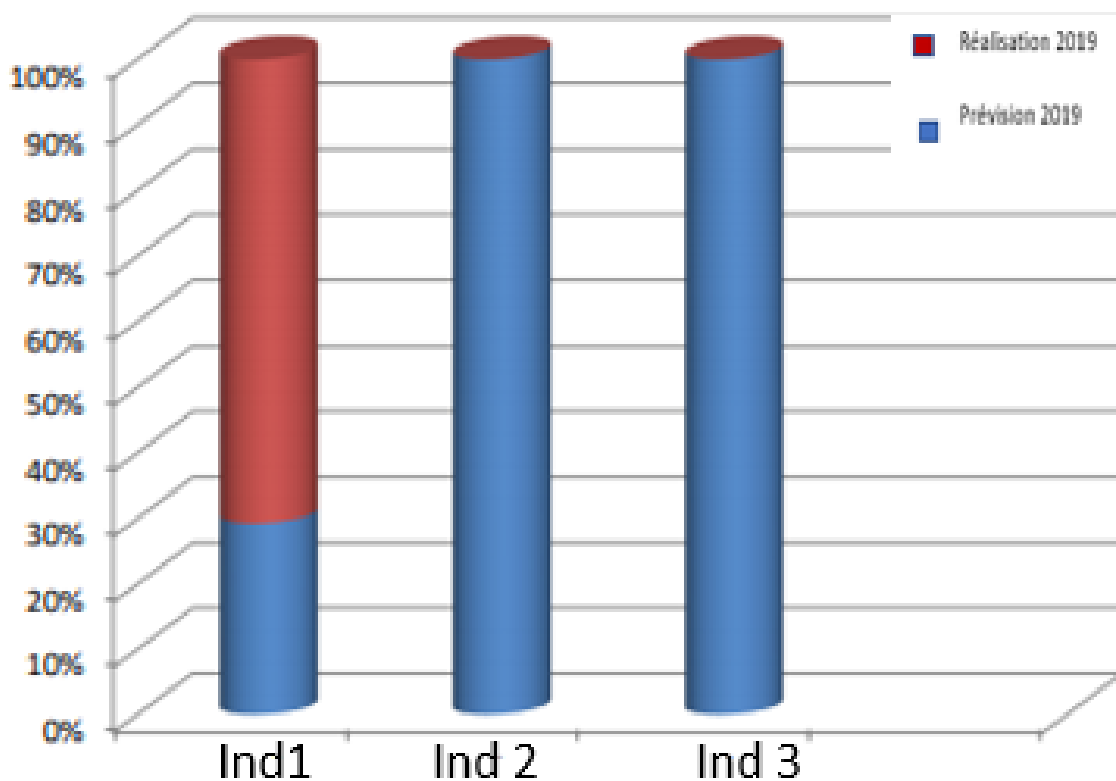
- Généraliser les services administratifs en lignes pour le citoyen, et les administrations intervenantes
- Développer une infrastructure de base de grande qualité au profit des structures du ministère et des collectivités locales,
- Développer l'utilisation des systèmes d'information et la numérisation des activités administratives
- Appuyer l'accès aux données ouvertes au profit du public

Tableau5:

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations 2018	Estimations 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison Réalisations et estimation 2019	
					La différence	ratio %	La différence	ratio %
Indicateur 9.3.1: Nombre de municipalités liées au réseau administratif intégré des collectivités locales (RNIA-Collectivités)	Nombre	0	150	362			212	241.33%

Indicateur 9.3.2. Nombre d'activités et domaines administratifs couverts par les logiciels et les systèmes d'information du ministère	Nombre	10	0				-10	0
Indicateur 9.3.3 Nombre de systèmes et services électroniques nationaux et collectifs Exploité par les collectivités locales	Nombre	10	0				10	0

Graphique 5 comparaison entre réalisation et estimation de l'objectif 3 pour l'année 2019



Analyse des résultats:

Indicateur 9.3.1: Nombre de municipalités liées au réseau administratif intégré des collectivités locales (RNIA-Collectivités)

Les estimations de l'indicateur : Nombre de municipalités liées au réseau administratif intégré des collectivités locales (RNIA-Collectivités) ont été dépassées avec un taux de 241.33% et ceci grâce à l'engagement et la coopération entre les municipalités pour faciliter le travail et l'échanger les données.

Indicateur 9.3.2. Nombre d'activités et domaines administratifs couverts par les logiciels et les systèmes d'information du ministère

Aucune réalisation (0%) n'a été enregistrée pour cet indicateur ; Cela est principalement dus au:

- Retard dans l'ouverture des crédits,
- Lenteur administrative dans la réalisation des marchés publics

Indicateur 9.3.3 Nombre de systèmes et services électroniques nationaux et collectifs

Exploité par les collectivités locales

Aucune réalisation (0%) n'a été enregistrée pour cet indicateur ; Cela est principalement dus au :

- Retard dans l'ouverture des crédits,
- Lenteur administrative dans la réalisation des marchés publics

LES ORIENTATIONS FUTURES POUR AMELIORER LES PERFORMANCES :

Problèmes et lacunes	Propositions pour remédier aux problèmes
Une organisation administrative qui ne correspond pas aux politiques confiées au ministère et à son contenu réel et ne répond pas aux enjeux soulevés au niveau national et international.	Développer et mettre à jour les textes juridiques relatifs à l'organisation des prérogatives du ministère et des services extérieurs et de son organigramme.
La faiblesse de la dimension stratégique et prospective dans le travail du ministère et les structures sous tutelles.	Mettre en place des structures administratives au niveau central pour la programmation, la planification, la prospective, la vigilance stratégique, l'élaboration des politiques, l'évaluation et le suivi
La prédominance des perspectives sectorielles dans les activités du ministère et la faiblesse du travail horizontal et de la coordination avec les autres secteurs	Plus de coordination avec les ministères et les structures publiques, et l'implication de diverses parties concernées par les collectivités locales

<p>Un système de gestion des ressources humaines n'est pas moderne et se caractérise par une rigidité, un manque de souplesse, d'efficacité et une faible performance et le manque de motivation et de mobilité fonctionnelle.</p>	<p>Moderniser la gestion des ressources humaines en consacrant souplesse et efficacité dans la gestion, en favorisant la mobilité professionnelle et en repensant la répartition des agents entre les services de manière réfléchie et scientifique, en fonction des besoins réels de chaque service.</p>
<p>Faiblesse des structures consultatives dont l'avis peut être sollicité dans divers domaines.</p>	<p>Renforcer le rôle des structures consultatives et les rendre plus efficaces et réalisables.</p>
<p>Une faible coordination avec la société civile dans le domaine de la protection de l'environnement et l'absence d'un plan d'action clair</p>	<p>Appui de la cellule chargée de l'activité de la société civile et mise en place d'un plan d'action pour déterminer le rôle des associations dans le domaine environnemental</p>
<p>Un régime juridique dans le domaine de l'environnement incomplet avec une diversité des textes sans efficacité</p>	<p>Accélérer la promulgation du code de l'environnement et dépasser les difficultés</p>
<p>Beaucoup d'opportunités et mécanismes de financement disponible au niveau international et régional non exploitées d'une manière efficace</p>	<p>Nécessité d'exploiter toutes les opportunités pour avoir des financements et investissements dans le domaine de l'environnement et le développement durable</p>

Divers équipements et applications informatiques et en technologie de l'information, disponibles mais très mal exploitées	Utiliser efficacement les applications disponibles, et développer de nouvelles en adéquation avec les besoins de l'actuel ministère
---	---